

23 avril 2026



RAPPORT

Sahel 2023–2026 : recompositions politiques, rivalités d'influence et reconfiguration des architectures de sécurité dans un espace en rupture

Adam Laroussi (dir.), Philippe
L'Hôte, Ousmane Balde, Nathan Le
Masson, Romain A. Alfred

Cartographie : Nato Tardieu

AVERTISSEMENT

Sahel 2023-2026 : recompositions politiques, rivalités d'influence et reconfiguration des architectures de sécurité dans un espace en rupture

L'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega) est l'un des *think tanks* français de référence dans l'analyse des relations internationales. Depuis sa fondation, l'Iega est guidé par la volonté d'associer société civile, acteurs institutionnels et scientifiques dans le domaine de l'analyse géopolitique. Guidé par le souci d'indépendance et d'objectivité, il œuvre à travers la publication de travaux scientifiques ainsi que par l'organisation d'événements et de formations.

Étude dirigée par Adam Laroussi, directeur du département Afrique subsaharienne de l'Institut d'études de géopolitique appliquée.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

ISSN : 2739-3283

© Tous droits réservés, Institut d'études de géopolitique appliquée, 23 avril 2026.

Comment citer cette publication :

Adam Laroussi (dir.), *Sahel 2023-2026 : recompositions politiques, rivalités d'influence et reconfiguration des architectures de sécurité dans un espace en rupture*, Institut d'études de géopolitique appliquée, Paris, 23 avril 2026.

Institut d'études de géopolitique appliquée
66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris
Courriel : secretariat@institut-ega.org
Site internet : www.institut-ega.org



Table des matières

Synthèse exécutive	1
Afrique de l’Ouest et Maghreb : l’enracinement de l’instabilité (carte)	2
Consolidation d’un arc d’instabilité sahélo-ouest-africain et maghrébin.....	3
L’impossible démocratie au Sahel : la multiplication des coups d’État militaires dans un contexte socio-politique instable.....	4
<i>Les vulnérabilités des sociétés du Sahel : l’érosion de la légitimité du pouvoir civil</i>	<i>5</i>
<i>Le poids structurel des forces armées et la fréquence des coups d’État : le symptôme d’une instabilité régionale chronique</i>	<i>9</i>
<i>Les perspectives d’avenir du Sahel</i>	<i>11</i>
La charte du Liptako-Gourma instituant l’alliance des États du Sahel : un nouvel instrument de sécurité collective en Afrique ?.....	13
<i>Une contribution novatrice dans la sécurité collective</i>	<i>14</i>
<i>Un mécanisme insuffisant de sécurité collective</i>	<i>18</i>
Les initiatives européennes au Sahel, entre approche intégrée ambitieuse et missions sécuritaires pragmatiques.....	22
<i>Une stratégie européenne déclarée : soutien au développement et réponse militaire ciblée ..</i>	<i>23</i>
<i>Un engagement européen multidimensionnel : renforcement institutionnel et soutien aux forces de sécurité intérieure</i>	<i>25</i>
<i>Une réorganisation géopolitique forcée : entre fragmentation politique régionale et repli européen</i>	<i>27</i>
The Chinese predatory strategy in the ruptural context of the eruption of coups d’état in the Central Sahel	31
<i>The Chinese strategy of predation in Niger: focus on the natural resources market</i>	<i>26</i>
<i>The eruption of coups d’état: a structural rupture of a geopolitical and socio-political-economic dimension</i>	<i>37</i>

Synthèse exécutive

Depuis les coups d’État successifs survenus au Mali (2020), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023), le Sahel central s’est imposé comme l’un des principaux foyers de recomposition géopolitique contemporaine. La séquence ouverte par la création de l’Alliance des États du Sahel (AES) en septembre 2023, en rupture assumée avec la CEDEAO, marque un basculement non seulement dans les trajectoires politiques internes des États concernés, mais aussi dans leur insertion régionale et internationale.

Cette dynamique s’inscrit dans un contexte de désengagement progressif des acteurs militaires occidentaux, de fragilisation des cadres multilatéraux ouest-africains et de montée en puissance d’acteurs extra-régionaux, au premier rang desquels la Chine, dont les stratégies d’ancrage économique et sécuritaire gagnent en intensité dans un environnement institutionnel fragmenté. L’Union européenne, de son côté, tente de maintenir une action extérieure intégrée combinant sécurité, développement et stabilisation, mais se heurte à la volatilité politique des États partenaires et à la reconfiguration des alliances locales.

Dans ce contexte de rupture systémique, les trajectoires sahéniennes relèvent d’une reconfiguration profonde des modes de souveraineté, des modèles de sécurité collective et des équilibres d’influence. L’émergence de nouvelles formes de coopération sécuritaire endogène, telles que la Charte du Liptako-Gourma, illustre cette tentative de recomposition normative face à l’érosion des dispositifs régionaux existants.

Les quatre contributions proposent une lecture croisée de ces transformations, en articulant l’analyse des dynamiques internes de fragilisation des régimes politiques et de remise en cause des modèles démocratiques avec celle des recompositions sécuritaires régionales en cours. Elles mettent également en lumière l’intensification de la compétition entre puissances extérieures dans un espace en recomposition rapide, ainsi que les limites des approches internationales traditionnelles face à des États engagés dans des trajectoires de rupture institutionnelle durable.

Afrique de l'Ouest et Maghreb : l'enracinement de l'instabilité



Consolidation d’un arc d’instabilité sahélo-ouest-africain et maghrébin

L’espace ouest-africain et sahélien connaît une recomposition sécuritaire profonde, marquée par l’extension et l’interconnexion croissante des foyers de conflictualité. Les dynamiques de violence, initialement concentrées dans le Sahel central, s’étendent désormais vers le sud, affectant directement les États côtiers du golfe de Guinée, où les infrastructures économiques stratégiques deviennent des cibles potentielles et où la sécurité nationale est de plus en plus directement concernée.

- Dans ce contexte, **les tentatives de réponse sécuritaire endogène s’accompagnent d’une fragmentation accrue des dispositifs de sécurité**. Le recours à des formes d’autodéfense communautaire traduit à la fois une adaptation aux défaillances capacitaires des États et une transformation des équilibres locaux de sécurité, avec des risques d’aggravation des tensions intercommunautaires dans des espaces déjà fragilisés.
- Parallèlement, les reconfigurations politiques au Sahel central s’inscrivent dans un mouvement plus large de redéfinition des cadres régionaux de coopération et de sécurité. Les dispositifs institutionnels traditionnels apparaissent affaiblis, tandis que **de nouvelles formes d’alliances sécuritaires peinent à produire des résultats stabilisateurs face à la persistance de groupes armés mobiles et adaptatifs**.
- Ces évolutions s’insèrent dans un environnement régional élargi, **où les dynamiques sahéliennes interagissent avec des foyers de tension périphériques et des stratégies différenciées des acteurs régionaux et internationaux**. Au sud, les États côtiers sont progressivement intégrés à la dynamique d’insécurité régionale, tandis qu’au nord, le Maghreb adopte des postures contrastées, entre gestion des risques sécuritaires transfrontaliers et stratégies d’influence à l’échelle continentale.

L’ensemble dessine un espace continu de fragilisation sécuritaire reliant le Maghreb, le Sahel et l’Afrique de l’Ouest littorale, caractérisé par la diffusion des menaces, la reconfiguration des équilibres politiques et l’intensification des logiques de compétition régionale et internationale.

L’impossible démocratie au Sahel : la multiplication des coups d’État militaires dans un contexte socio-politique instable

Adam Laroussi

Directeur du département Afrique subsaharienne de l’Institut d’études de géopolitique appliquée (Iega) et chercheur postdoctoral à l’École nationale d’administration publique du Canada (ENAP).

Philippe L’Hôte

Docteur en sciences sociales de l’École des hautes études en sciences sociales (EHES).

Le 16 septembre 2023, la signature de l’Alliance des États du Sahel (AES) par le Mali, le Burkina Faso et le Niger a marqué un tournant géopolitique majeur dans la région. Cet accord, qui institue un pacte de défense mutuelle, est une réponse directe à la menace d’intervention militaire de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) suite au coup d’État survenu au Niger le 26 juillet 2023. La création de l’AES symbolise non seulement une désolidarisation de ces trois pays vis-à-vis de l’organisation régionale, mais elle met surtout en lumière la profonde instabilité politique chronique qui caractérise le Sahel depuis plusieurs décennies. Ces trois nations, ayant toutes connu des renversements de régime par la force entre 2021 et 2023, s’inscrivent dans une dynamique de régression démocratique qui a également touché la Guinée et le Tchad.

Cette récurrence des coups d’État militaires, loin d’être anecdotique, témoigne de l’échec patent de l’implantation et de la consolidation des processus démocratiques de type occidental initiés au début des années 1990. Ces processus, souvent impulsés par le Discours de La Baule de François Mitterrand en 1990, visaient à conditionner l’aide au développement à l’instauration de régimes multipartites. Trente ans plus tard, la fragilité de ces ancrages démocratiques est criante. La démocratie, en tant que système de gouvernance, semble avoir échoué à répondre aux défis existentiels de la région : la sécurité, le développement économique et la cohésion sociale. Ce constat d’échec soulève une question déterminante : l’impossibilité démocratique au Sahel est-elle le fruit d’une conjoncture sécuritaire défavorable ou résulte-t-elle de facteurs structurels profondément ancrés dans les sociétés et les systèmes politiques sahéliens ?

Les vulnérabilités des sociétés du Sahel : l'érosion de la légitimité du pouvoir civil

L'échec de la démocratie au Sahel ne peut être pleinement compris sans une analyse approfondie des dysfonctionnements internes de la société sahélienne. L'érosion de la légitimité des institutions civiles est principalement causée par la faillite des élites politiques et la persistance de pouvoirs néo patrimoniaux qui concurrencent l'État moderne. Ces facteurs endogènes créent un environnement propice à la remise en cause du modèle démocratique importé, perçu par une partie croissante de la population comme inadapté ou inefficace.

La faillite des élites politiques civiles et ses conséquences systémiques

La faillite des élites démocratiques depuis les indépendances constitue un facteur explicatif majeur de l'instabilité politique dans la région. Cette défaillance se manifeste par une combinaison complexe de phénomènes interconnectés qui érodent la confiance populaire et favorisent les mouvements de mécontentement.

Le phénomène le plus saillant est sans doute la corruption endémique et la mauvaise gestion des ressources publiques. De nombreuses élites politiques sont accusées d'avoir institutionnalisé le néopatrimonialisme, un concept théorisé par Jean-François Bayart¹, où la distinction entre les sphères publique et privée s'estompe. Les ressources de l'État, y compris l'aide au développement, sont souvent gérées comme des biens personnels, au profit d'un cercle restreint de proches et de clientèles politiques. Cette pratique de la « politique du ventre » a des conséquences dévastatrices sur la légitimité des institutions. Les travaux sur la gouvernance au Sahel, notamment ceux abordant le lien entre gouvernance et terrorisme², mettent en évidence que cette corruption généralisée est perçue par les citoyens comme la cause principale de l'inefficacité de l'État. L'absence de reddition de comptes et le détournement des fonds publics destinés aux services sociaux ou à la sécurité créent un sentiment d'abandon et de trahison, alimentant un ressentiment populaire profond qui se cristallise dans les mouvements de protestation et, ultimement, dans le soutien aux coups d'État militaires. La démocratie, dans ce contexte, est réduite à une simple façade permettant la perpétuation d'un système d'enrichissement illicite. L'impact direct de ce néo patrimonialisme se mesure par l'effondrement des services publics de base, l'incapacité à financer des infrastructures vitales et la démotivation de l'administration publique, sapant la confiance dans la capacité même de l'État à servir l'intérêt général. L'incapacité chronique des élites à mettre en œuvre des politiques de développement inclusives a conduit à une exacerbation des inégalités socio-économiques. Malgré les promesses démocratiques, les besoins fondamentaux de la population en matière d'éducation, de santé et d'emploi restent largement insatisfaits. Les zones

¹ Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Paris : Fayard.

² Cairn.info. (2023). « Gouvernance et terrorisme au Sahel : quelle(s) perspective(s) ? ».

rurales, en particulier, souffrent d'un manque criant d'infrastructures et de services publics, contrastant fortement avec l'opulence souvent affichée par la classe dirigeante dans les capitales.

Ces frustrations sociales et cette fracture béante entre le centre et la périphérie créent un terrain fertile pour les contestations violentes. La multiplication des crises au Sahel¹ souligne que l'échec économique et social des pouvoirs locaux est un facteur clé de l'instabilité. Lorsque la démocratie ne parvient pas à améliorer le quotidien des citoyens, elle perd sa légitimité. Les jeunes, en particulier, sont les plus touchés par le chômage et la précarité, les rendant particulièrement réceptifs aux discours radicaux, qu'ils soient politiques ou religieux. L'échec des élites à transformer la croissance économique en développement humain durable est d'ailleurs une des pierres angulaires de la crise de légitimité. L'inégalité d'accès aux ressources et aux opportunités renforce ainsi les clivages ethniques et régionaux, transformant les luttes politiques en conflits identitaires, ce qui complexifie davantage la construction d'États viables dans la région. Bien que les institutions formelles de la démocratie (élections, parlements, multipartisme) aient été mises en place, leur fonctionnement est souvent miné par l'absence d'une véritable culture démocratique au sein de la classe politique. Les élites ont tendance à privilégier des pratiques autoritaires et à instrumentaliser les institutions à des fins personnelles ou partisans. Cette réalité se traduit par une déconnexion profonde entre les gouvernants et les gouvernés. Les processus électoraux sont régulièrement entachés d'irrégularités, les oppositions sont marginalisées et la liberté d'expression est souvent restreinte. Plutôt que de consolider un État de droit, les élites ont parfois utilisé le cadre démocratique pour légitimer leur maintien au pouvoir, conduisant à des « coups d'État constitutionnels » qui, bien que légaux en apparence, violent l'esprit de la démocratie. Cette fragilité culturelle et institutionnelle rend le système extrêmement vulnérable aux chocs politiques, car il manque de mécanismes internes de régulation et de légitimité populaire pour résister aux pressions externes ou militaires. L'absence de véritable contre-pouvoir et l'affaiblissement de la société civile organisée empêchent l'émergence d'une culture de la responsabilité et de la transparence, condition *sine qua non* pour la survie d'un régime démocratique.

La perception d'une influence extérieure excessive sur les élites politiques est un facteur de délégitimation. Historiquement et récemment, les interventions étrangères, qu'elles soient militaires (notamment françaises) ou économiques (via les partenaires techniques et financiers), ont souvent été perçues par une partie de l'opinion publique comme une forme de néocolonialisme. Les élites au pouvoir sont fréquemment accusées d'être des instruments des intérêts étrangers, privilégiant les agendas occidentaux au détriment des besoins nationaux. Cette perception alimente un discours nationaliste et souverainiste virulent, particulièrement efficace auprès de la jeunesse. Les juntes militaires, lors de leurs prises de pouvoir, exploitent systématiquement ce sentiment anti-étranger pour gagner un soutien populaire initial et pour délégitimer les anciens régimes civils, les présentant comme des marionnettes de puissances exogènes. L'incapacité des élites civiles à affirmer une souveraineté pleine et entière, notamment dans le domaine sécuritaire, a ainsi créé un

¹ L'Afrique des Idées. (2023). « Autopsie de la vague des coups d'État en Afrique francophone (2020–2023) ».

vide que les militaires ont su combler par un discours de rupture et d'autonomie. Ce narratif anti-impérialiste est d'autant plus efficace qu'il s'appuie sur des frustrations réelles liées à la présence militaire étrangère et à l'exploitation des ressources naturelles. Un facteur aggravant de la faillite des élites est également leur tendance à instrumentaliser les clivages ethniques et régionaux à des fins électoralistes et de maintien au pouvoir. Plutôt que de construire un État-nation inclusif, de nombreux régimes ont favorisé une politique de clientélisme basée sur l'appartenance communautaire, distribuant les postes et les ressources en fonction de la loyauté ethnique ou régionale. Cette stratégie, bien que politiquement efficace à court terme pour les élites, a pour conséquence de fragiliser la cohésion nationale et de rendre l'État vulnérable aux tensions intercommunautaires. Lorsque la démocratie est perçue comme un jeu à somme nulle où le vainqueur accapare les ressources au profit de son groupe, elle perd toute crédibilité en tant que système de gouvernance juste et équitable. Les régions marginalisées ou les groupes ethniques exclus du pouvoir central sont alors plus susceptibles de se tourner vers des alternatives, qu'elles soient armées ou traditionnelles, pour faire valoir leurs droits et obtenir une part du gâteau national.

Le poids des pouvoirs néo patrimoniaux face à la fragmentation de l'autorité

L'échec du modèle démocratique occidental est également à lire à travers la persistance et l'évolution de pouvoirs non-étatiques qui coexistent, concurrencent ou s'imbriquent de manière complexe dans l'État moderne. Ces pouvoirs néo patrimoniaux, qu'ils soient séculiers (chefferie) ou religieux (salafisme), offrent des cadres de légitimité alternatifs à celui de l'État démocratique, contribuant à la fragmentation de l'autorité.

La chefferie traditionnelle demeure une institution centrale et dynamique au Sahel, jouant un rôle crucial dans la dynamique politique, sociale et culturelle de la région. Le fondement de son influence réside dans sa légitimité historique et culturelle. Les chefs traditionnels sont souvent perçus comme des figures d'autorité dont le pouvoir est antérieur à l'État post-colonial. Ils incarnent la coutume, la tradition et la continuité, leur conférant une autorité morale et sociale qui dépasse souvent celle des fonctionnaires de l'État. Ils agissent comme un lien essentiel entre les communautés et les autorités étatiques¹, servant d'intermédiaires indispensables, notamment dans les zones rurales où la présence de l'État est faible ou inexistante. De plus, leur rôle de médiation et de résolution des conflits est d'une importance capitale. Dans un contexte de fragilité étatique et de perception de la corruption des institutions judiciaires, les chefs traditionnels sont souvent les premiers recours pour régler les différends fonciers, familiaux ou communautaires. Leurs actions contribuent activement à la résolution de crises socio-politiques² à l'échelle locale, offrant une stabilité que l'État moderne peine à garantir. Cette capacité à maintenir la cohésion sociale leur confère une influence politique significative. Ils peuvent mobiliser leurs communautés, influencer

¹ lefaso.net. (2016). « Rôle de la chefferie dans le processus démocratique au Burkina Faso ».

² SEGDA, A. S. (2024). « La chefferie traditionnelle au Burkina Faso : une force sociale de résolution de crises sociopolitiques entre 1991 et 2022 ». *Ziglobitha*.

les votes lors des élections et leur soutien est activement recherché par les partis politiques. Cette institution fait toutefois face à des défis majeurs : l'urbanisation, la modernisation et l'émergence de nouvelles formes de gouvernance remettent en question leur autorité. Leur instrumentalisation par les pouvoirs politiques peut entamer leur légitimité intrinsèque. L'ambiguïté de leur statut, oscillant entre autorité coutumière et auxiliaire de l'administration, complexifie leur rôle dans un système démocratique formel.

La montée du salafisme et des mouvements islamistes radicaux est un phénomène complexe qui a des implications sécuritaires, politiques et sociales profondes, remettant en cause le modèle démocratique laïc hérité de la colonisation. Le contexte socio-économique du Sahel est un terrain fertile pour ces mouvements. Les inégalités, la mauvaise gouvernance et l'absence de perspectives pour la jeunesse créent un vide que le salafisme, souvent financé par des réseaux transnationaux, vient combler. Il offre des alternatives idéologiques et des promesses de justice sociale et de moralité, exploitant la vulnérabilité des jeunes désillusionnés par l'échec des élites démocratiques. Le discours salafiste, en prônant un retour à une pureté religieuse, offre une grille de lecture simple et radicale des problèmes complexes de la société, désignant la corruption des élites et l'influence occidentale comme les maux à éradiquer. L'influence transnationale et la radicalisation se sont accélérées avec les crises sécuritaires. Le chaos et les conflits internes, comme la rébellion touarègue au Mali en 2012, ont permis à des groupes armés salafistes tels qu'Ansar Dine et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) d'étendre leur emprise territoriale. Ces groupes instrumentalisent l'insécurité pour contester l'autorité étatique et le modèle de gouvernance, offrant parfois des services sociaux de base (justice, sécurité) dans les zones où l'État est absent, gagnant ainsi une forme de légitimité locale. Enfin, l'impact sur la société est considérable. La montée du salafisme introduit des tensions avec les communautés musulmanes traditionnelles et remet en question la coexistence interreligieuse, complexifiant la gestion politique et sécuritaire des États. Elle représente une contestation idéologique frontale au modèle démocratique libéral et laïc, proposant un modèle de gouvernance théocratique perçu par certains comme plus juste et plus efficace que l'État post-colonial corrompu. L'expansion de l'idéologie salafiste, notamment par le biais des écoles coraniques et des médias sociaux, crée une polarisation idéologique qui rend le consensus démocratique de plus en plus difficile à atteindre.

Au-delà des pouvoirs traditionnels et religieux, la prolifération des acteurs non étatiques armés (ANEA) contribue à la fragmentation de l'autorité et à l'impossibilité démocratique. Ces groupes, qu'ils soient djihadistes, milices d'autodéfense ou groupes armés issus de rébellions, exercent un contrôle *de facto* sur de vastes portions de territoire, notamment dans les zones frontalières. Cette situation crée des zones de non-droit où l'État central n'a plus qu'une souveraineté nominale. Dans ces régions, la gouvernance est assurée par des logiques de prédation, de violence et d'alliances locales, excluant toute possibilité d'exercice démocratique. Les élections deviennent impossibles à organiser, les populations sont soumises à la loi des armes et l'État perd son monopole de la violence légitime. La démocratie ne peut s'épanouir que là où l'État est capable d'assurer la sécurité

et l'application de la loi sur l'ensemble de son territoire, une condition qui n'est plus remplie dans une grande partie du Sahel.

Le poids structurel des forces armées et la fréquence des coups d’État : le symptôme d’une instabilité régionale chronique

La récurrence des coups d'État militaires est le symptôme le plus visible et le plus dramatique de l'impossibilité démocratique au Sahel. Cette instabilité est le reflet de tensions politiques, économiques et sociales profondes, exacerbées par l'insécurité croissante.

La vague de renversements post-2012 et ses racines profondes

La région du Sahel a connu une recrudescence des coups d'État depuis 2012, marquant une régression démocratique sans précédent. Le Mali (2012, 2020, 2021), le Burkina Faso (janvier et septembre 2022) et le Niger (2023) illustrent cette vague de renversements¹ qui a mis fin à des régimes civils fragiles. L'analyse des facteurs déclencheurs de ces coups d'État révèle une convergence de crises. Le facteur le plus immédiat est souvent lié à la montée du terrorisme et à l'incapacité des gouvernements civils à y faire face efficacement. L'échec des armées nationales, mal équipées et mal dirigées, face aux menaces asymétriques a créé une frustration au sein des corps militaires, qui se sont sentis trahis par des élites politiques perçues comme incompétentes et corrompues. Dans ce contexte de crise sécuritaire et de mécontentement populaire, les militaires se présentent comme des réformateurs ou des sauveurs de la nation². Ils exploitent le sentiment d'un épuisement prématuré de la démocratie importée³, arguant que le modèle occidental est incapable de garantir la sécurité et le développement. Le coup d'État devient alors, dans la rhétorique des putschistes, un acte nécessaire pour rétablir l'ordre. Cette justification trouve un écho favorable auprès d'une population exaspérée par la corruption et l'insécurité.

Bien que les coups d'État soient souvent motivés par la promesse de réformes et de sécurité, ils entraînent inéluctablement des périodes d'incertitude et de violence. La suspension des institutions démocratiques, les sanctions régionales (CEDEAO) et internationales et le retrait des partenaires traditionnels compliquent la situation sécuritaire et le développement économique. Ces événements soulignent surtout la fragilisation de la démocratie comme mode politique au Sahel⁴. L'intervention militaire répétée normalise le recours à la force pour résoudre les crises politiques, minant toute tentative de construction d'un État de droit civil. Chaque coup d'État affaiblit la

¹ Tandfonline. (2025). « De la fonction originelle des coups d’État à leur recrudescence en Afrique ».

² Bencherif, A. (2025). « La polycrise au Sahel : observations, perspectives et actions ».

³ ResearchGate. (2023). « Coups d’État en Afrique, origines et conséquences ».

⁴ Cairn.info. (2023). « Gouvernance et terrorisme au Sahel : quelle(s) perspective(s) ? ».

confiance dans les processus électoraux et les institutions civiles, renforçant le rôle des militaires comme arbitres ultimes de la vie politique.

Les armées des États du Sahel souffrent d'une politisation chronique qui remonte souvent à la période post-coloniale. Au lieu d'être une institution républicaine neutre, elle est souvent perçue comme un acteur politique à part entière, avec ses propres factions, ses intérêts économiques (liés notamment aux missions de maintien de la paix et à l'aide militaire étrangère) et ses ambitions. Le déficit de professionnalisme et la faible subordination au pouvoir civil sont des facteurs clés de l'instabilité. Les armées sahéniennes sont souvent minées par des problèmes de discipline, de logistique et de corruption interne, ce qui entrave leur efficacité face aux groupes djihadistes. Paradoxalement, c'est cette même inefficacité qui sert de prétexte aux coups d'État : les militaires se présentent comme les seuls capables de « nettoyer » l'armée et de rétablir la sécurité. Cette boucle de rétroaction négative entre politisation, inefficacité et coups d'État est un obstacle majeur à la démocratisation.

L'institutionnalisation de la junte militaire comme stratégie de survie politique

Une fois au pouvoir, les militaires mettent en place des stratégies sophistiquées pour pérenniser leur autorité, retardant ou entravant la transition vers un régime civil stable. Ces stratagèmes visent à consolider leur légitimité interne et à remodeler l'environnement géopolitique régional.

Le principal outil de légitimation des juntes est le discours souverainiste et nationaliste. Elles exploitent le sentiment anti-français et anti-occidental latent dans la région, se positionnant en défenseurs de la souveraineté nationale face à l'ingérence étrangère. Ce discours permet de détourner l'attention des problèmes internes (sécurité, économie) et de canaliser le mécontentement populaire vers un ennemi extérieur désigné. En expulsant les forces militaires occidentales (notamment Barkhane/Takuba) et en se tournant vers de nouveaux partenaires (comme la Russie), les juntes marquent une rupture symbolique forte. Ce récit de l'autonomie et de la dignité nationale leur permet de gagner un soutien populaire initial massif et de délégitimer les anciens régimes civils, systématiquement dépeints comme des régimes de « vassaux » trop dépendants de l'étranger. L'efficacité de ce discours repose sur la capacité des juntes à manipuler les symboles nationaux et à s'appropriier l'héritage des luttes anti-coloniales.

Pour consolider leur pouvoir, les régimes militaires recourent à des méthodes classiques de contrôle politique. La répression des voix dissidentes et le contrôle strict des médias sont des outils essentiels pour limiter la contestation civile et imposer leur récit nationaliste. Les libertés publiques sont souvent restreintes sous prétexte de sécurité nationale ou de transition. Les juntes disposent par ailleurs d'une capacité de manipulation des processus de transition. Les calendriers de retour à l'ordre constitutionnel sont systématiquement repoussés, souvent sous la pression de la crise sécuritaire elle-même, qu'elles sont pourtant censées résoudre. Elles s'accordent le temps nécessaire pour institutionnaliser leur pouvoir, nommer des civils loyaux à des postes clés, et

préparer le terrain pour une éventuelle candidature militaire aux futures élections, transformant ainsi le coup d’État en une transition contrôlée et pérenne. L’utilisation de la « Charte de la transition » comme instrument juridique pour légitimer leur pouvoir est un exemple de cette stratégie d’institutionnalisation.

La création de l’Alliance des États du Sahel (AES) est l’exemple le plus récent et le plus significatif d’une tentative de redéfinition de l’architecture sécuritaire régionale. En s’alliant, les trois pays (Mali, Burkina Faso, Niger) cherchent à contourner les organisations traditionnelles, notamment la CEDEAO et l’Union africaine, qui exigent un retour rapide à l’ordre constitutionnel et appliquent des sanctions. Cette alliance est une tentative de créer un bloc de défense et de sécurité autonome, basé sur le principe de l’assistance mutuelle, inspiré par des modèles comme l’OTAN (comme le mentionne l’article de référence sur la Charte du Liptako-Gourma). Elle permet aux juntes de renforcer leur position de négociation, de légitimer leur refus des injonctions régionales et de consolider une nouvelle identité géopolitique, celle d’un « G3 Sahel » souverainiste et militaire. Cette nouvelle architecture sécuritaire, bien que potentiellement plus adaptée aux menaces asymétriques, pose la question de sa légitimité démocratique et de sa pérennité face aux pressions internationales.

La rupture avec les partenaires occidentaux traditionnels a conduit les juntes à se tourner vers de nouveaux partenariats stratégiques, notamment avec la Russie (via le groupe Wagner/Africa Corps) et d’autres puissances non-occidentales. Ce changement d’alliance est présenté comme une diversification des partenariats et une affirmation de la souveraineté. Ces nouveaux partenariats, souvent axés sur des accords sécuritaires et l’exploitation de ressources naturelles, ne garantissent toutefois pas un meilleur respect des principes démocratiques ou une amélioration de la gouvernance. Ils introduisent de nouvelles dynamiques de compétition géopolitique dans la région, transformant le Sahel en un nouveau terrain de jeu pour les grandes puissances. L’impact à long terme de ces alliances sur la stabilité politique et la démocratisation reste une question ouverte et préoccupante.

Les perspectives d’avenir du Sahel

Face à cette polycrise structurelle, les perspectives d’avenir pour le Sahel sont complexes et incertaines. Elles se situent à la croisée des chemins entre une fragmentation accrue de l’autorité et la nécessité impérieuse d’une reconstruction étatique et sociale.

L’échec de l’État central et la prolifération des acteurs non étatiques armés conduisent à une fragmentation de l’autorité et à une régionalisation des conflits. Les groupes djihadistes exploitent les faiblesses des frontières et les clivages intercommunautaires pour étendre leur emprise, transformant les crises nationales en un vaste conflit régional. Cette dynamique menace la stabilité

des États côtiers voisins (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire), qui sont de plus en plus confrontés à des incursions terroristes. La réponse sécuritaire, souvent militarisée et non coordonnée, risque d'aggraver la situation en marginalisant davantage les populations locales et en alimentant le cycle de la violence. La solution à la crise sahélienne ne peut donc être uniquement nationale. Elle doit être pensée à l'échelle régionale, en impliquant tous les acteurs concernés.

La sortie de crise passe nécessairement par une reconstruction étatique et sociale profonde, qui va au-delà du simple retour à l'ordre constitutionnel. Le défi majeur est de refonder le contrat social entre l'État et les citoyens. Cela implique de lutter efficacement contre la corruption et le néopatrimonialisme, de garantir l'accès aux services publics essentiels (éducation, santé) et de créer des opportunités économiques, notamment pour la jeunesse. Un État légitime est un État qui sert l'intérêt général et qui est perçu comme juste et équitable par l'ensemble de ses citoyens.

La réforme des institutions militaires devrait être une priorité absolue. Elle doit viser à dépolitiser l'armée, à renforcer son professionnalisme et à la placer sous un contrôle civil effectif et légitime. Une armée républicaine et efficace est indispensable pour rétablir la sécurité et permettre l'exercice démocratique. Cette réforme doit être globale, incluant la police, la gendarmerie et le système judiciaire, pour garantir l'État de droit.

La reconstruction doit également passer par une intégration constructive des pouvoirs néo patrimoniaux. Au lieu de les ignorer ou de les instrumentaliser, l'État doit reconnaître leur rôle de médiation et de cohésion sociale et les intégrer dans un cadre de gouvernance locale décentralisée. Cela permettrait de renforcer la légitimité de l'État dans les zones rurales et de mobiliser les acteurs locaux dans la résolution des conflits.

L'impossibilité d'une démocratie stable au Sahel, telle que conçue selon le modèle occidental, est le résultat d'une polycrise structurelle¹ où les facteurs endogènes se renforcent mutuellement. La faillite des élites démocratiques, le poids des pouvoirs néo patrimoniaux (qu'il s'agisse de la chefferie ou de la montée du salafisme) et l'interventionnisme chronique des militaires forment un cycle d'instabilité. La situation au Sahel est le reflet d'un échec conjoint du capitalisme africain et de la démocratie importée². Tant que les causes profondes de cette fragilité ne seront pas traitées (notamment la corruption, les inégalités socio-économiques et l'incapacité à assurer la sécurité face aux menaces asymétriques), les régimes civils resteront vulnérables. Les solutions ne peuvent être uniquement militaires ou externes ; elles doivent être endogènes, adaptées aux réalités sociopolitiques complexes de la région et viser à reconstruire un État légitime, inclusif et capable d'assurer la sécurité et le développement pour tous ses citoyens. Seule une refondation profonde, portée par des élites renouvelées et un contrat social restauré, permettra au Sahel de sortir du cycle de l'instabilité et d'envisager, à terme, l'ancrage d'une véritable démocratie.

¹ Bencherif, A. (2025). « La polycrise au Sahel : observations, perspectives et actions ».

² L'Afrique des Idées. (2023). « Autopsie de la vague des coups d'État en Afrique francophone (2020–2023) ».

La charte du Liptako-Gourma instituant l’alliance des États du Sahel : un nouvel instrument de sécurité collective en Afrique ?

Ousmane BALDE

Docteur en droit public à la faculté des sciences juridiques et politiques à l’université Cheikh Anta Diop de Dakar, chercheur au Laboratoire d’études stratégiques Défense, Paix et Sécurité du Centre des hautes études de défense et de sécurité (CHEDS).

Le Sahel a été le théâtre d’une vague de coups d’État ces dernières années. Ces changements anticonstitutionnels de gouvernements ont poussé les organisations internationales africaines¹ à sanctionner les régimes militaires qui ont pris le pouvoir par les armes. Cette réaction des organisations d’intégration a provoqué un basculement dans l’espace CEDEAO. Les trois pays du Liptako-Gourma ont créé l’Alliance des États du Sahel (AES) par un acte constitutif. Cet instrument a pour objectif d’assurer la paix et la sécurité dans ces pays.

La charte du Liptako-Gourma est un traité triparti permettant la création d’une confédération d’États en vue de l’atteinte d’un objectif sécuritaire commun. La sécurité collective est l’approche de « *la paix par le droit* ». À la différence de la doctrine de l’équilibre des forces, qui se limitait à systématiser une pratique internationale naissante, le projet d’organisation collective de la sécurité visait à instituer un nouvel ordre international. Ce texte a été adopté dans un contexte de « *guerres irrégulières* »² dans la zone des « trois frontières ». Les pays impactés ont jugé nécessaire d’élaborer leurs propres normes afin d’élaborer un dispositif de lutte contre les menaces asymétriques. Cette tendance soulève une question : quel est l’apport de la charte instituant l’Alliance des états du Sahel (AES) dans la sécurité collective en Afrique ? Cet instrument est novateur dans la sécurisation des espaces entre ces trois pays. C’est un premier mécanisme instauré dans le cadre de la lutte contre les menaces fluctuantes en dehors d’une organisation communautaire.

¹ Pour comprendre le fonctionnement organisations internationales africaines, voir [Jean-Claude Tcheuwa](#), *Les organisations internationales africaines. Regards croisés et défis contemporains*, Paris, L’Harmattan, 2022, 508 pages ; Saidou Nourou Tall, *Droit des organisations internationales africaines. Théorie générale droit communautaire comparé droit de l’homme, paix et sécurité*, Dakar, L’Harmattan, 2015, 547 pages.

² Elie Tenenbaum, « Des guerres « nouvelles » ? Petite généalogie des guerres irrégulières », in Bertrang Badie et Dominique Vidal (dir.), *Nouvelles guerres. L’état du monde 2015*, Paris, La Découverte, 2014, p. 43-54.

Sur le plan théorique, la sécurité collective s’insère dans la théorie générale de sécurité, axée sur trois stratégies majeures : la conciliation, le désarmement et la dissuasion. Les idéalistes penchent pour la sécurité par la conciliation, tandis que les réalistes ont plutôt tendance à favoriser la dissuasion. Face à la situation sécuritaire désastreuse, les États de l’Alliance du Sahel adopteraient la théorie réaliste¹. La logique fonctionnaliste éclaire de manière significative la création de cette union. Bien qu’elle se développe dans un contexte de douleur intense, les États concernés ne semblent pas avoir d’alternatives après l’éclatement du G5 Sahel, le départ des forces internationales (MINUSMA, Barkhane, Takuba) et l’impuissance avérée de la CEDEAO face à la crise sécuritaire. En pratique, cette initiative permettrait à l’Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma de contribuer à la fois à la paix, la sécurité et au développement. Cette organisation ne pourrait atteindre ses objectifs que si les trois pays qui la composent sont à l’abri de toute menace.

La nature de la menace sécuritaire combinée aux faiblesses capacitaires des États, pris individuellement, réactualisait la pertinence de la doctrine de la sécurité collective de la CEDEAO institutionnalisée à travers le Protocole d’Abuja en 1999². La situation au Sahel et la récurrence des coups d’État ont toutefois « *montré des limites structurelles et fonctionnelles insoupçonnées* »³. Pour surmonter l’inadaptation des structures opérationnelles des organisations d’intégration, le nouveau « G3 sahel » a apporté une contribution novatrice dans le schéma sécuritaire. Cet instrument demeure néanmoins un mécanisme insuffisant de sécurité collective.

La charte du Liptako-Gourma : une contribution novatrice dans la sécurité collective

Ce schéma sécuritaire, dans sa dimension novatrice, est une originalité africaine d’architecture de défense collective. Il est également un cadre d’assistance mutuelle.

Une originalité africaine d’architecture de défense collective

Cette Charte présenterait l’avantage de gommer les lacunes des systèmes onusien et africain de lutte contre les menaces asymétriques. Cette nouvelle architecture s’inscrit dans une démarche collective de maintien de la paix. L’Alliance a été scellée à une période de guerre sans précédent contre le terrorisme. Cette forme d’architecture de sécurité collective se révèle être une nouveauté

¹ Pour comprendre toutes ces théories, voir Dario Battistella, *Théories des relations internationales* Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2015, 718 pages.

² Le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité a été adopté le 10 décembre 1999, *Journal Officiel de la CEDEAO*, Volume 37.

³ Aimé Barthélemy Simporé « Les menaces dans la bande Sahélo- Saharienne : la crise malienne », *Revue de Défense nationale*, N°763, Octobre 2013.

en Afrique. Les systèmes sécuritaires régionaux et sous-régionaux traditionnels sont des mécanismes armés de prévention des conflits entre États ou des groupes rebelles contre un gouvernement légalement constitué¹.

La présence de groupes armés violents, incontrôlés et offensifs² a entraîné des bouleversements politiques importants dans ces trois pays. C'est dans ce contexte de turpitudes politiques aggravé par les sanctions de la CEDEAO que les États du Liptako-Gourma ont instauré leur propre architecture de défense collective. Selon l'article 2 de la Charte, l'un des objectifs de l'Alliance est d'« *établir une architecture de défense collective* ». Celle-ci s'inscrit dans un processus global de maintien de la paix censé être garanti par le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En réaffirmant leur attachement à « *la légalité internationale et régionale consacrée, notamment par la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'Union africaine...* », ces États s'engagent pour une nouvelle « *doctrine de la sécurité humaine* »³. Ses fondateurs veulent qu'elle soit une autonomisation des pays du Liptako-Gourma par rapport aux acteurs étrangers en termes de sécurité de leurs frontières. Elle est « *imaginée et voulue comme une réponse tangible à la fragilité de la situation sécuritaire* »⁴ dans l'espace des « trois frontières ».

Ce mécanisme élaboré dans un contexte d'« *incertitudes exacerbées par la résilience des groupes armés et les faiblesses des États* »⁵ est le symbole structurant de l'appropriation par les États africains de leur propre sécurité⁶. Dans cette architecture de sécurité collective, les pays du nouveau « G3 Sahel »⁷ ne se focalisent pas sur le tout militaire ; ils privilégient « *les voies pacifiques et diplomatiques, en cas de nécessité...* »⁸ Dans la lutte contre les menaces asymétriques, ce sont des voies difficilement mises en œuvre, qui ont toutefois toujours des résultats probants sur le terrain. L'objectif stratégique de cette architecture de défense collective serait l'instauration des conditions nécessaires, à chacun des trois États, de recouvrement de sa stabilité et de sa démocratie. Elle est un outil leur permettant d'exercer leur autorité sur leur territoire national, en assumant leurs responsabilités relatives à la protection de leurs populations,

¹ C'est l'objet du Protocole de Non-Agression de 1978 et celui d'Assistance Mutuelle en matière de Défense de 1981.

² Colonel Abdoul Aziz NDAO, *Sahel, terre des conflits*, Dakar, L'Harmattan, 2024, p. 47.

³ Daniel COLLARD, « La doctrine de la "sécurité humaine" : le pont de vue d'un juriste » in Jean François RIOUX (dir.), *La sécurité humaine : une nouvelle conception des relations internationales*, Collection Raoul Dandurand, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 31-50.

⁴ Adama Kpodar, « La politique de défense commune en Afrique », in Matthieu Fau-nougaret et Luc Marius Ibriga (dir.) *L'architecture de paix et de sécurité en Afrique, Bilan et perspectives*, op, cit, p29.

⁵ Abdennour Benantar, *Les initiatives de sécurité au Maghreb et au sahel. Le G5 Sahel mis à l'épreuve*, op.cit., p. 26.

⁶ Voir Ayrton AUBRY, *Les usages de l'Afrique : étudier l'appropriation dans l'espace mondial à partir de l'africanisation de la sécurité au Sénégal*, thèse de doctorat en science politique, institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2023, 469 pages ; Romain Esmenjaud et Benedikt Franke, « Qui s'est approprié la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique ? », *Revue internationale et stratégique*, 2009/3 (n° 75), p.37- 46.

⁷ L'expression G3 Sahel fait allusion à l'ancien G5 Sahel que les trois pays ont quitté. Maintenant ils ont formé l'Alliance des États du Sahel et envisage de créer une confédération. Ce qui explique que nous les avons surnommés le nouveau G3 Sahel.

⁸ Voir l'article 5 de la Charte instituant l'Alliance des États du Sahel.

de leurs biens et de leurs moyens de subsistance. Ils s'attaqueront aux problèmes de sécurité régionale, en particulier le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée¹.

Un cadre africain d'assistance mutuelle

La situation sécuritaire des pays du Liptako-Gourma a motivé la recherche des solutions, dont l'une des options est l'adoption d'un mécanisme d'assistance mutuelle et de défense commune². Dans l'article 2 de la Charte, cette assistance est définie comme l'un des objectifs de l'Accord signé par ces États. Cette disposition est complétée par celles de l'article 5 qui demandent aux Parties à ce traité d'œuvrer pour la lutte contre les « *menaces portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la souveraineté de chacun des pays membres de l'Alliance...* »³ Il s'agit d'une importante disposition de sécurité collective. Dans la pratique, les États parties se proposeraient, dans la limite de leurs possibilités, de prêter main forte à l'un d'eux victime d'une agression armée, et à mettre des contingents de leurs armées nationales à sa disposition⁴. Cet instrument est, en outre, l'un des rares Pactes d'assistance mutuelle en Afrique. Les dispositions combinées des articles 2 et 5 indiquent un véritable changement de paradigme et une évolution au point de vue de la doctrine africaine en matière de sécurité collective en Afrique. Les États du Liptako-Gourma affirment, à travers cette Charte, le principe de la non-indifférence⁵ contrairement à celui de la non-ingérence⁶ en vigueur dans les règles du droit international. L'introduction tacite de ce principe constitue l'une des nouveautés de cet accord entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Sur le fondement des articles qui le sous-tendent, un État membre peut intervenir dans un autre État en proie au terrorisme sous toutes ses formes et à la criminalité en bande organisée. Il ne restait plus qu'à définir les contours puis à donner un contenu concret à ce concept nouveau et ambitieux en matière d'assistance mutuelle⁷.

Inspirée par le modèle de l'Organisation pour le Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), instaurant un pacte de non-agression et une assistance mutuelle en cas d'attaque contre l'un de ses États membres, cette union est une réponse directe à la menace d'une intervention militaire de la

¹ Moussa Ouoba, *La CEDEAO et le chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Aspects récents du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, Mémoire de master 2 recherche Droit international public, Université Jean Moulin Lyon 3, 2013, p. 75.

² Jacques Didier Lavenir Mvom, *L'Afrique de la défense et de sécurité. Contribution pour l'émergence d'une approche des questions de défense et de sécurité en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 276.

³ Voir l'article 5 de la charte du Liptako-Gourma.

⁴ Voir les dispositions du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) signé le 25 février 1999 à Yaoundé ; Elie Mvie Meka, *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, Friedrich Ebert Stiftung (FES), 2007, p. 97.

⁵ Jean-Baptiste Natama, « Architecture de paix et de sécurité en Afrique : la force africaine en attente », *Ibid ; Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'OUA/l'UA* du 26 mai 2013 ; Fabienne Hara, « La diplomatie parallèle ou la politique de la non-indifférence : le cas du Burundi », *Politique africaine*, 2020/05, p. 78-94.

⁶ Alioune Sall, *Ibid.*, p. 976.

⁷ Jean-Baptiste Natama, « Architecture de paix et de sécurité en Afrique : la force africaine en attente », Communication lors du 14ème Forum de l'IHEDN sur le Continent Africain, Paris, 10 juin 2013.

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'article 5 du traité de l'OTAN prévoit une assistance mutuelle des États membres en cas d'agression. Ce texte est la pierre angulaire du système otanien d'assistance mutuelle. Il précise qu'une « *attaque armée contre l'une ou plusieurs (parties) survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties* ». Si une attaque survient, chaque État membre « *assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.* » Cet article engage, en définitive, tous les pays membres de l'Alliance à fournir une assistance en cas d'agression, qu'elle soit militaire, humanitaire ou autre. L'article 6 de la Charte du Liptako-Gourma est le pendant du texte de l'Alliance atlantique Nord¹.

Pour mieux encadrer l'assistance mutuelle, les pays du nouveau « G3 Sahel » ont déterminé les contours de l'agression². Selon l'article 6 de la Charte instituant l'Alliance des États du Sahel, elle comprend « *toute attaque contre les forces de défense et de sécurité de l'une ou plusieurs Parties contractantes...* » L'acte est qualifié d'agression³ lorsqu'il est commis sur des forces nationales déployées en dehors du territoire de l'Alliance et/ou sur des navires et aéronefs de l'un des États membres⁴. Au regard de ce texte et l'ambition affichée par les dirigeants de l'AES, cette assistance mutuelle est inspirée de celle de la CEDEAO. Elle comprend « *toute aide militaire matérielle, technique et en personnel* »⁵.

Contrairement au Protocole de la CEDEAO qui aborde la mise en œuvre de l'aide militaire sous l'angle d'une agression d'État à État, l'Alliance des États du Sahel met l'accent sur les menaces asymétriques, multiples et plus complexes auxquelles ses États membres sont confrontés. Dans le cadre de cette assistance mutuelle, l'Alliance des États du Sahel, à l'image des membres de l'OTAN, fera usage de son pouvoir à la lettre pour mettre fin à toute agression⁶. Ce dispositif sécuritaire s'inscrit dans le cadre de l'architecture africaine de sécurité collective. Les pays

¹ L'article 6 du traité de Liptako-Gourma dispose que : « *Toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs parties contractantes sera considérée comme une agression contre les autres parties et engagera un devoir d'assistance et de secours de toutes les parties de manière individuelle ou collective, y compris de l'emploi de la force armée pour rétablir la sécurité au sein de l'espace couvert par l'Alliance* »

² Voir Maurice Kamto, *L'agression en droit international*, Paris, Pedone, 2010, 464 pages ; Jean-Paul Pancraccio et Emmanuel-Marie Peton, Un mutant juridique : l'agression internationale, *Les Cahiers de l'IRSEM*, n°7, 2011, 85 pages ; Moussa Ouedraogo, *Le crime d'agression en droit international contemporain : un crime éminemment politique*, thèse de doctorat en droit public, Université OUAGA II et L'Université de Séville, 2021, 492 pages. Voir également le Protocole de Non-agression de la CEDEAO du 22 avril 1978.

³ L'article 1^{er} du Protocole de la CEDEAO sur l'assistance mutuelle en matière de défense, conclu à Freetown le 29 mai 1981 définit l'agression comme l'« *emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec les Chartes des Nations Unies et de l'OUA.* »

⁴ Voir l'article 7 de la Charte du Liptako-gourmo instituant l'Alliance des États du Sahel du 16 septembre 2023.

⁵ L'article 1^{er} du Protocole de la CEDEAO, *ibid.*

⁶ Jacques De Maupéou et Georges Kitcheev, « OTAN et sécurité collective. » *In Politique étrangère*, n°2 - 1956 - 21^eannée, p. 159.

du nouveau « G3 Sahel » pourront espérer retrouver la paix et la sécurité. La charte du Liptako-Gourma demeure toutefois insuffisante.

La charte du Liptako-Gourma : un mécanisme insuffisant de sécurité collective

La charte du Liptako-Gourma est adossée à d’autres systèmes de sécurité collective africains. Elle demeure cependant inachevée.

Un instrument adossé aux systèmes africains de sécurité collective

Les organisations régionales et sous-régionales africaines ont, chacune, adopté un mécanisme de sécurité collective¹. Sur le plan continental, l’Union africaine institua le Conseil de paix et de sécurité comme clef de voûte du règlement des conflits². Selon l’article 2, paragraphe 1 du protocole du 9 juillet 2002³, le Conseil de paix et de sécurité constitue « *un système de sécurité collective et d’alerte visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit en Afrique* ». Cette disposition confirme la nouvelle dimension sécuritaire de la mission que s’assigne l’organisation régionale⁴, à laquelle tous les mécanismes de sécurité collective en Afrique sont adossés.

Ce dispositif adopté par les États du Sahel devrait être calqué sur le chapitre VIII de la charte des Nations unies⁵. À la lecture des articles du texte instituant l’Alliance des États du Sahel, le Conseil de sécurité des Nations unies aura du mal à mettre en œuvre cet accord, ce régionalisme sécuritaire⁶ étant autonome et ne dépendant d’aucune entité. Les groupes extrémistes responsables de l’insécurité au Sahel, en outre, se sont déplacés vers les zones frontalières septentrionales des pays du littoral ouest africain comme le Bénin⁷.

¹ L’OUA, par exemple, a initié un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Ce mécanisme, fruit de la déclaration (AHG/décl.3 (XXIX)) du Caire du 30 juin 1993 lors de la 29e Conférence au Sommet de l’OUA, va être amélioré par l’Union africaine.

² Delphine Lecoutre, « Le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, clef d’une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, Été 2004, p. 131-162.

³ Voir Michel-Cyr DjienaWembou et Daouda Fall, *Relations internationales Mythes, manipulations et réalités*, Paris, L’Harmattan, Collection : études africaines, 2017, p. 276.

⁴ Illa Ahmet, « Quelle (s) contribution (s) de l’Afrique au système de sécurité collective ? », *Vénégré : La Revue Africaine des Sciences Administrative, Juridique et Politique*, février 2023, p. 10.

⁵ Ce chapitre est intitulé : *Accords régionaux*.

⁶ Prince Kalume Beya, *Le respect du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies à l’épreuve des conflits armés en Afrique. La régionalisation du maintien de la paix. Comores, Rwanda, République centrafricaine, Mali, Soudan et Somalie*, Paris, L’Harmattan, 2019, 504 pages.

⁷ Jeannine Ella A. Abatan et Assanvo William, *Liens entre extrémisme violent et activités illicites au Bénin, Rapport sur l’Afrique de l’ouest*, N°42, juin 2023 Institut d’études de sécurité, 2023, p. 3.

Avec cette multiplicité d'acteurs qui interviennent pour mettre fin à cette « *mondialisation de l'insécurité* »¹, l'initiative du Liptako-Gourma risquerait d'être prise au piège d'une dynamique d'empilement de processus régionaux plus rivaux que complémentaires², produisant l'effet inverse des objectifs escomptés³. La multiplication des mécanismes de sécurité, dans un environnement régional connu pour son instabilité, soulève de sérieux problèmes de rivalités et d'absence de résultats dans le domaine de la sécurité⁴. L'Alliance des États du Sahel pourrait être mise sous perfusion par l'Union africaine dont le bras armé est le Conseil de Paix et de sécurité.

Dans cet « *embouteillage sécuritaire* »⁵, l'Alliance des États du Sahel aurait du mal à trouver sa place dans un contexte où ces pays ont connu une vague de criminalité transnationale organisée destructrice du tissu économique et social⁶. Le bouleversement de l'ordre politique interne que les pays du nouveau « G3 Sahel » ont connu est une limite pour venir à bout de ces menaces. Pour son efficacité, le dispositif sécuritaire des pays du Liptako-Gourma devrait être intégré dans l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA), à l'instar du G5 Sahel⁷.

Le système de sécurité collective institué par la charte : un mécanisme inachevé

Le manque de moyens de ces trois pays implique que le système de sécurité collective qu'ils ont instauré demeure dans une certaine fragilité⁸. Sur le plan institutionnel, le système est encore dépourvu de mécanismes opérationnels. Son article 3 prévoit la création d'un dispositif organique tendant à lutter contre les menaces qui remettent en cause leur sécurité. Ce texte précise que les États membres « *mettront en place ultérieurement les organes nécessaires au fonctionnement et mécanismes subséquents de l'Alliance* ». Cette absence d'institutions capables de centraliser et de mettre en œuvre les décisions des dirigeants de l'Alliance ralentirait les actions des États.

Ce manque d'organes est révélateur de trois problèmes. Le premier concerne l'Alliance des États du Sahel en tant qu'organisation, qui par sa structure révèle son manque d'autorité pour

¹ Didier Bigo, « La mondialisation de l'(in)sécurité ? Réflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in)sécurisation », *Cultures et conflits*, 2005, p. 53-101.

² Abdennour Benantar, *Les initiatives de sécurité au Maghreb et au sahel. Le G5 Sahel mis à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 26.

³ Les hésitations de l'Union africaine (UA) et de la Communauté économique des États de L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur fond de concurrence ont retardé l'intervention militaire durant la crise malienne. Ce qui avait facilité l'avancée des djihadistes vers des villes comme Toumbouctou.

⁴ Abdennour Benantar, *Les initiatives de sécurité au Maghreb et au sahel. Le G5 Sahel mis à l'épreuve*, op.cit, p. 27.

⁵ International Crisis Group, *Force du G5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire*, Rapport Afrique, n°258, 12 décembre 2017; Ayrton Aubry, *Le G5 Sahel. Le nouveau régionalisme sécuritaire en Afrique du Nord-Ouest*, op, cit, p. 111.

⁶ Mamadou Bamba, *Les menaces émergentes à la paix et à la sécurité en Afrique de l'ouest et du centre : de 1990 à nos jours*, *ibid*, p. 129.

⁷ Ayrton Aubry, *ibid*, p. 113.

⁸ Marc Antoine Perouse De Montclos, « Face à Boko Haram, l'impossible coalition », in Bertrand Badie et Dominique Vidal (dir.), *Qui gouverne le monde ? L'état du monde 2017*, Paris, La découverte, 2016, p. 244.

s'imposer comme responsable de la sécurité des États membres. Le second implique le droit du maintien de la paix et de la sécurité des États. En raison d'un manque d'organes fonctionnels, l'Alliance aura du mal à sécréter des normes de droit dérivé pouvant compléter la Charte afin de garantir la sécurité humaine et institutionnelle dans ces trois États. Cela expliquerait le fait que les dirigeants de l'AES ont prévu de compléter la Charte par des « *textes additionnels, en vue de la mise en œuvre des dispositions prévues à l'article 3.* »¹ Ce vide juridique ne facilite pas l'action des États du Liptako-Gourma dans la lutte contre les menaces asymétriques. Un dernier problème a trait au processus décisionnel prévu par la Charte. Le consensus pourrait montrer ses limites, à l'instar de l'Union africaine². L'article 12 de la Charte va plus loin. Il prévoit que les propositions de modification de ce texte soient soumises « *à l'acceptation unanime des États parties.* » Le principe de l'unanimité est une règle à laquelle les États sont très attachés, mais il est difficilement applicable.³

Le cadre normatif pose une série de questions des plus complexes⁴ allant de la nature des normes en général et de leur relation avec la motivation des dirigeants de l'AES, à la question des normes particulières qui devraient déterminer l'aspect institutionnel et clarifier certaines notions comme celle de « menace »⁵. L'existence d'organes permettrait de constater une menace contre la paix et la sécurité. Avec l'interférence des actes de criminalité transnationale organisée, la notion de menace est de plus en plus malléable⁶. Les États du nouveau « G3 Sahel » ne pourront pas faire une interprétation extensive tant de la qualification d'une situation constitutive d'une menace que de la détermination des mesures qu'ils peuvent prendre pour y remédier.

La Charte instituant l'AES est la source d'un corpus normatif original dans l'ordre international et africain dont les caractéristiques ne correspondant pas aux critères classiques des normes intersubjectives⁷. Des pays comme le Mali⁸ et le Niger⁹ sont confrontés à une rébellion touarègue

¹ Voir l'article 15 de la Charte instituant l'Alliance des États du Sahel.

² Voir Mathieu FAU-NOUGARET, « Introduction générale », in Matthieu FAU-NOUGARET et Luc Marius IBRIGA (dir.) *L'architecture de paix et de sécurité en Afrique, Bilan et perspectives, op, cit*, p. 15.)

³ [Abdelhak BASSOU](#), *Le G5 Sahel est mort, vive le G7 sahélo-atlantique : sécuriser le développement pour développer la sécurité*, Policy Brief - N° 09/25 - Février 2025.

⁴ Christine TAPPOLET et Daniel WEINSTOCK « Introduction à la nature des normes », *revue Philosophiques*, 28/1 — Printemps 2001, p. 3.

⁵ Voir Jean COMBACAU, « Le Chapitre VII de la Charte des Nations unies : résurrection ou métamorphose ? », in Slim LAGHMANI et Rafea Ben ACHOUR (dir.), *Les nouveaux aspects du droit international*, Colloque des 14, 15, 16 avril 1994 de la Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Paris, Pedone, 1995, p. 145.

⁶ Mélanie Dubuy, « L'évolution de la notion de menace contre la paix et la sécurité internationales » in *La pratique de l'exception posée par l'article 2 § 7 de la Charte des Nations Unies : Que reste-t-il de la clause de compétence nationale ? Civitas Europa*, n° 17, Bruylant, Bruxelles, Décembre 2006, p. 32.

⁷ Oriane Ben Attar, *Contribution à l'analyse de l'émergence d'un droit dérivé onusien dans le cadre du système de sécurité collective*, thèse de doctorat en droit public, Université de Lorraine, 2012, p. 21.

⁸ RudoLph Atallah, « La révolte des Touaregs et le coup d'État au Mali », *ASPJ Afrique & Francophonie*, 1^{er} trimestre 2013, pp. 66-79.

⁹ Voir Mamoudou Djibo, « Rébellion touarègue et question saharienne au Niger », *Autrepart* (23), 2002 : 135-156 ; Finn Fuglestad, « Les révoltes des Touareg du Niger (1916-17). », In : *Cahiers d'études africaines*, vol. 13, n°49,

et au djihadisme. À la lumière de la diversité de tous ces facteurs d’insécurité, comment considérer la menace ? En ce qui concerne la lutte contre ces deux variantes, les mesures juridiques et militaires ne seront pas identiques. Les dirigeants de l’AES, en élaborant leur Charte, n’ont pas distingué les différentes menaces et le cadre de coopération qu’ils ont défini est restrictif. Force est de constater que la menace est sujette à une « *variation dimensionnelle* »¹ : le droit applicable dans les conflits armés n’est pas forcément le même corps de règles qui permet de lutter contre la criminalité transnationale organisée².

Malgré la création de l’Alliance et sa transformation en confédération, les groupes criminels exploitent le chaos et l’incertitude pour promouvoir leur propre agenda de violence et de déstabilisation.

1973. pp. 82-120 ; Frédéric Deycard « Le Niger entre deux feux. La nouvelle rébellion touarègue face à Niamey », *Politique africaine* n° 108 - décembre 2007.

¹ Mireille Couston, *Droit de la sécurité internationale*, 1^{ère} édition, Bruxelles, Larcier, 2016, p. 57.

² *Ibid.*

Les initiatives européennes au Sahel, entre approche intégrée ambitieuse et missions sécuritaires pragmatiques

Nathan Le Masson

Doctorant contractuel en Droit public à l’Université de Toulon, chargé d’enseignements universitaires.

L’action européenne au Sahel s’inscrit dans une stratégie affirmée depuis le début du XXI^e siècle et, à ce titre, constitue l’un des terrains principaux de l’Action extérieure de l’Union européenne par le biais de son Service européen (SEAE). Les États du Sahel, parfois surnommés « G5 Sahel », sont le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Mauritanie et le Tchad. Les trois premiers ont officialisé leur retrait de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAP) le 29 janvier 2023 suite à la prise du pouvoir par des juntas militaires, désormais alliées au sein de l’Alliance des États du Sahel (AES).

Elle a engagé une multiplicité de programmes et missions au sein de la Stratégie de sécurité et de développement au Sahel (2011, révisée en 2015), notamment via une mission militaire intitulée *Mission de formation de l’Union européenne au Mali* (EUTM Mali) ainsi que deux missions civiles, intitulées *Mission de soutien aux capacités de sécurité intérieure maliennes* (EUCAP Sahel Mali) et *Mission de soutien aux capacités de sécurité intérieure nigériennes* (EUCAP Sahel Niger). L’action européenne au Sahel s’est également traduite par un panel d’outils répondant à une approche intégrée. Elle peut être définie comme s’appuyant « *simultanément dans plusieurs secteurs du développement et de la sécurité* »¹ du Sahel : des investissements mobilisés par le biais du Fonds fiduciaire d’urgence pour l’Afrique et du Fonds européen de développement, un dialogue politique entre le G5 Sahel et l’Union européenne, une coopération bilatérale au développement ou encore une aide humanitaire.

Cette prémisse sahélienne à l’action extérieure de l’Union européenne a ainsi permis au Conseil de l’Union européenne de consacrer la Facilité européenne pour la paix (FEP, intégrée à la Politique étrangère et de sécurité commune) le 22 mars 2021. Celle-ci a permis de s’appuyer sur un premier bilan opérationnel sahélien et a consacré trois objectifs : en matière de prévention des conflits (1), de consolidation et préservation de la paix (2) et, finalement, de renforcement de la

¹ Bérangère Rouppert, *Les processus de militarisation dans l’espace sahélo-saharien et la crise malienne : Quels enseignements ?*, Fondation Gabriel Péri, Conférence du mardi 11 décembre 2012 https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/rouppert_-_ue_au_sahel.pdf

sécurité et de la stabilité internationales (3). Ces différents objectifs rencontrent toutefois des obstacles ayant largement entravé les efforts européens : multiplication des coups d’État dans les États du Sahel (instabilité politique), djihadisme sahélien (Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb Islamique ou encore le groupe État islamique en Afrique de l’Ouest), repli communautaire et groupe paraétatique (notamment les Touaregs), flux migratoires importants en raison de crises économique, de pénuries alimentaires, de sécheresse et de pression démographique.

Comment l’évolution de la composition stratégique du Sahel a-t-elle permis à l’Union européenne de développer une action extérieure pragmatique mais essentielle pour son affirmation en tant qu’acteur sécuritaire dans son voisinage ? Cette action extérieure de l’Union européenne au Sahel s’inscrit dans une approche intégrée ambitieuse, favorisant la coopération intra-européenne (notamment entre les États membres) et extra-européenne (entre l’Union européenne et ses partenaires étrangers), reconnaissant notamment que « *la paix* » et « *la stabilisation* » d’États répondent à « *un intérêt de sécurité* »¹.

Une stratégie européenne déclarée : soutien au développement et réponse militaire ciblée

L’approche européenne au Sahel ne se développe pas de façon hasardeuse ou hésitante, même bien qu’elle demeure encore trop timorée sur certains aspects. Elle aborde de façon pertinente la question de la stabilisation sahélienne en soutenant prioritairement une politique de développement des États sahéliens.

Sa première initiative structurante au sein de cette région consacre ainsi la « Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel » qui, adoptée en 2011 et révisée en 2015, vise à s’attaquer aux causes profondes de l’instabilité régionale. L’UE va travailler dans un premier temps au renforcement de la gouvernance de ces États, à la promotion d’un développement inclusif et d’une réduction de la pauvreté, mais également d’un meilleur accès aux services publics. Cette approche se caractérise ainsi pour deux raisons.

Elle repose dans un premier temps sur un travail de contextualisation approfondie et pragmatique de la région sahélienne en relevant les différents facteurs de causes à effets en matière d’enjeux géopolitiques contemporains, soulignant qu’existent « *des problèmes d’extrême pauvreté, aux effets du changement climatique, à des crises alimentaires fréquentes, à une croissance rapide de la population, à une gouvernance fragile* »² mènent à « *la corruption, des tensions internes persistantes, au risque d’une radicalisation et d’un extrémisme violent, aux trafics illicites et aux menaces [terroristes]* ». L’Union européenne manifeste par cette stratégie une capacité de projection en tant qu’acteur politique, et non pas simplement comme simple spectateur.

¹ Mac Ginty, R 2012 Against Stabilization. *Stability*, 1(1): 20-30. DOI: <http://dx.doi.org/10.5334/sta.ab>.

² Service européen pour l’action extérieure, « Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel » [en ligne]. Disponible sur https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/strategie_sahelue_fr.pdf (Consulté le 20 juillet 2025).

Cette même stratégie a été dans un second temps été rendue opérationnelle via la mobilisation de différents outils financiers, notamment le Fonds européen de développement (FED), le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, l'Instrument de Stabilité (IdS) ainsi que des programmes d'aide humanitaire. Ces différents outils permettent de concrétiser et d'exécuter matériellement la stratégie européenne choisie en soutenant ses partenaires à partir des objectifs et intérêts identifiés précédemment.

Le dialogue politique avec le G5 Sahel, puis avec les pays de l'AES, visait initialement à promouvoir une vision commune du développement durable et de la gouvernance, soutenant des réformes étatiques mais aussi l'État de droit. Cette ambition s'accompagne, pour l'Union européenne, d'une volonté de favoriser le développement et la résilience des populations locales, dont l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité conduira autant à la prospérité de leur pays qu'à les inciter à demeurer dans leur territoire d'origine et ainsi de contribuer à limiter les flux d'immigration irrégulière.

Cet investissement dans le développement des pays sahéliens intègre une implication militaire progressive, notamment avec la mission EUTM Mali (*European Union Training Mission*). L'année 2013 marque un moment décisif dans l'engagement sécuritaire de l'Union européenne au Sahel. Confrontée à l'effondrement de l'État malien à la suite de la rébellion touarègue de 2012, ainsi qu'à l'offensive des groupes djihadistes dans le nord du pays, l'UE décide de dépasser le cadre purement civil de sa politique étrangère pour assumer un rôle plus direct dans le domaine militaire. C'est dans ce contexte de crise qu'est promue la mission EUTM Mali, initiée officiellement en février 2013 sous mandat de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC). L'Union européenne inscrit notamment son action en consacrant sa mission sous le cadre légal onusien et sur la base de la résolution 2071(2012) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Cette mission, qui n'a pas vocation à intervenir dans les combats (excluant explicitement toute participation aux opérations de combat), se distingue des opérations nationales armées comme Serval (opération française de 2013) ou encore Barkhane, par son caractère non offensif. Elle est une mission de formation et de conseil stratégique. Son objectif premier est de reconstituer une armée malienne professionnelle, disciplinée, respectueuse des droits humains et capable de défendre l'intégrité territoriale du pays. Cela suppose pour l'Union européenne un travail en profondeur sur la chaîne de commandement, les tactiques de contre-insurrection mais aussi dans les domaines logistiques, de formation au droit international humanitaire et de renforcement de la cohésion interarmées. Pour cela, différents États membres de l'UE enverront des instructions militaires, visant à répondre à des enjeux de long terme dans la région.

Au fil des années, le champ d'action d'EUTM Mali va s'élargir. Si la mission est initialement concentrée sur la formation de bataillons dans le sud du pays (comme à Koulikoro), elle a ensuite été orientée vers une réforme structurelle du secteur de la défense. Cela comprendra notamment l'accompagnement du ministère de la Défense, le développement de doctrines nationales de sécurité et une implication croissante dans la planification stratégique des forces armées maliennes

(FAMa). L’ancrage d’EUTM Mali dans la PSDC reflète une inflexion doctrinale au sein de l’UE : celle d’un acteur qui prend acte des réalités sécuritaires du terrain, notamment l’émergence de conflits asymétriques où les groupes armés terroristes utilisent des méthodes de guérilla, d’enracinement local et d’idéologie transnationale. Dans un tel contexte, le seul soutien civil ne suffit plus. L’Union intègre désormais une dimension militaire crédible à ses politiques de stabilisation.

Cette implication militaire, bien que prudente, témoigne d’un tournant pragmatique. L’Union européenne accepte de plus en plus la nécessité d’associer ses valeurs normatives (droits humains, État de droit, gouvernance) à une approche capacitaire et opérationnelle. EUTM Mali devient une première expérience d’un instrument de projection de puissance *smart*, appuyé sur la formation mais destiné à créer les conditions d’un retour à la stabilité par la montée en compétence des forces locales.

Cette mission reste toutefois confrontée à plusieurs limites, notamment le rejet croissant de la présence étrangère, surtout occidentale dans certaines franges de la population, l’instabilité politique ainsi que la détérioration sécuritaire. Ces obstacles soulèvent la question de leur efficacité à long terme, dans un environnement où les dynamiques sécuritaires, politiques et identitaires s’entremêlent.

Un engagement européen multidimensionnel : renforcement institutionnel et soutien aux forces de sécurité intérieure

Dans un premier temps, l’Union européenne soutient les fondements institutionnels caractérisant son identité, notamment en s’assurant de la gouvernance démocratique et de l’État de droit de ses partenaires sahéliens. Elle a successivement engagé plusieurs programmes pour renforcer les capacités administratives des États sahéliens de sorte à encourager la transparence, la lutte contre la corruption, l’accès aux services publics de base¹, ou encore le soutien aux institutions judiciaires. Cette dimension de soutien institutionnel aux États sahéliens dans la stratégie européenne s’appuie par la même occasion sur le développement comme condition préalable à la stabilité.

Parmi les différents outils d’engagement de l’Union européenne au Sahel figurent également les missions civiles EUCAP, en complément de son engagement militaire avec EUTM Mali. Par cet engagement bidimensionnel (militaire et civil) l’Union européenne met en œuvre une approche globale de la crise sahélienne en lançant la mission EUCAP Sahel dès 2012. Cette mission civile, placée sous l’égide de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), constitue l’un des instruments majeurs de l’UE pour renforcer l’État de droit dans une région marquée par la faiblesse institutionnelle, l’insécurité transfrontalière et la prolifération des trafics. Contrairement à EUTM Mali, EUCAP Sahel n’intervient pas dans le secteur militaire pour mieux se concentrer sur le

¹ International Crisis Group, « Reorienting Europe’s Approach in the Sahel », 30 janvier 2024.

soutien aux forces de sécurité intérieure : police, gendarmerie et garde nationale. Son objectif principal est de renforcer la capacité des États à exercer un contrôle effectif sur leur territoire, en formant des forces de sécurité compétentes, professionnelles et respectueuses des droits fondamentaux.

La mission a d’abord été déployée au Niger, pays charnière entre le Sahel et le Maghreb, confronté à une pression sécuritaire multiple entre flux migratoires irréguliers, présence de groupes armés dans la zone dite « des trois frontières » (Mali–Niger–Burkina Faso), mais aussi menace en provenance du bassin du lac Tchad (Boko Haram). EUCAP Sahel Niger vise à renforcer la gestion intégrée des frontières, à améliorer la coordination entre les différentes forces de sécurité et à favoriser l’appropriation locale des outils de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le 15 janvier 2015, une mission jumelle, EUCAP Sahel Mali, est lancée au Mali avec des objectifs similaires : appuyer la réforme du secteur de la sécurité intérieure, renforcer les capacités des institutions judiciaires et de la police et accompagner le redéploiement des forces de sécurité sur l’ensemble du territoire, notamment dans les régions du Nord et du Centre. L’accent est également mis sur la cohérence entre sécurité et développement, en lien avec la stratégie européenne pour le Sahel et les efforts de stabilisation post-accord d’Alger. Loin d’être exécutée sous une direction purement européenne, cette mission était exécutée dans un cadre multilatéral en coordonnant Union européenne et partenaires internationaux, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette même mission a vu son mandat prorogé jusqu’au 31 janvier 2025 par décision du Conseil de l’UE du 10 janvier 2023¹.

La force de l’approche EUCAP réside dans sa logique de partenariat à long terme, misant sur la formation, l’expertise et la professionnalisation. Ces missions civiles se heurtent toutefois à des défis structurels majeurs tels que l’instabilité politique récurrente, le manque de confiance des populations envers les forces de sécurité et l’absence de coordination réelle entre les différents acteurs internationaux sur le terrain. En dépit de la fin de mission EUCAP Sahel Mali, la cellule de conseil et de coordination régionale a été maintenue jusqu’au 31 janvier 2026², laquelle vise à structurer la sécurité régionale par l’institutionnalisation de structures de coopération transfrontalière.

Si la complémentarité entre EUTM (appui militaire) et EUCAP (appui civil) constitue le cœur de l’approche intégrée de l’UE au Sahel, cette stratégie intégrée connaît des résultats mitigés, cette architecture institutionnelle incarnant une première tentative ambitieuse de projection d’influence normative et opérationnelle à la frontière sud de l’Union européenne.

¹ Conseil de l’Union européenne, « EUCAP Sahel Mali : mandat prorogé jusqu’au 31 janvier 2025 », Communiqué de presse, 10 janvier 2023 [en ligne]. Disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/01/10/eucap-sahel-mali-mandate-extended-until-31-january-2025/> (Consulté le 20 juillet 2025).

² Conseil de l’Union européenne, « Sahel : le Conseil proroge la cellule de conseil et de coordination régionale jusqu’au 31 janvier 2026 », Communiqué de presse, 8 juillet 2025 [en ligne]. Disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/07/08/sahel-council-extends-regional-advisory-and-coordination-cell-until-31-january-2026/> (Consulté le 20 juillet 2025).

Une réorientation géopolitique forcée : entre fragmentation politique régionale et repli européen

Derrière cette stratégie européenne au Sahel se manifeste un objectif clairement identifié même si difficilement atteignable à court terme : celui d’une paix durable. Atteindre celle-ci nécessite, outre les missions civiles et militaires (EUCAP et EUTM), le recours à un appui budgétaire et financier des partenaires régionaux à compter de la création de la Facilité européenne pour la paix.

Face à l’instabilité chronique affectant ses voisins du Sud, l’Union européenne a été contrainte d’adapter ses outils d’intervention extérieure. C’est dans ce contexte qu’a été instaurée en mars 2021 la Facilité européenne pour la paix (FEP)¹, un instrument extra-budgétaire visant à renforcer les capacités des forces armées partenaires, notamment dans les zones de conflit au sein desquelles la sécurité régionale affecte directement les intérêts européens. Ce mécanisme, qui s’articule via deux piliers de financement (opérations et mesures d’assistance) s’inscrit dans une logique de défense mutualisée et de prévention des crises, en cohérence avec les objectifs de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Dans le cadre sahélien, la FEP a rapidement trouvé une application concrète en permettant à l’UE de financer une série d’opérations et d’initiatives, en particulier le soutien à la Force conjointe du G5 Sahel, la fourniture d’équipements militaires non létaux et des missions de formation (dans le cadre de la mission EUTM Mali notamment). Cet engagement témoigne de la volonté de l’Union de passer d’un rôle purement civil et diplomatique à un partenariat opérationnel renforcé, en déléguant certaines fonctions sécuritaires aux acteurs locaux, restant encore timide quant à la possibilité d’une intervention directe.

Cette approche vise à soutenir une paix régionale durable en appuyant le développement et l’autonomisation des forces africaines, mais aussi en dotant les États partenaires des moyens matériels et logistiques nécessaires à leur propre stabilisation. En même temps, l’UE cherche à s’assurer d’une légitimité internationale, en agissant dans un cadre multilatéral respectueux du droit international, tout en évitant de tomber dans des logiques ou critiques de politique ou discours néocolonialistes. Toutefois, cette stratégie ambitieuse, fondée sur une co-construction de la sécurité, va rapidement se heurter à la réalité politique du terrain.

Malgré les intentions initiales, la situation au Sahel connaît un renversement brutal entre 2020 et 2023, conduisant l’Union européenne à un pragmatisme aussi prudent qu’excessif. Suite à la vague de putschs militaires au Mali (2020 puis 2021), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023), les schémas de coopération sécuritaires existants vont être rompus par des nouveaux pouvoirs au discours panafricain, souverainiste et anti-occidental. Les différentes missions européennes sont abordées sous l’angle d’ingérences étrangères. Ces régimes choisissent de diversifier leurs alliances, se tournant vers d’autres partenaires stratégiques comme la Russie, la Turquie ou encore

¹ Décision (PESC) 2021/509 du Conseil du 22 mai 2021 établissant une facilité européenne pour la paix (en ligne). Disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:02021D0509-20240318> (version originale, consultée le 20 juillet 2025).

la Chine. Ce réalignement géopolitique remet en cause la pertinence du modèle européen d’assistance à la sécurité, qui se voulait à la fois efficace (en termes de résultats visés) et normatif (avec la promotion d’un État de droit, de la démocratie et de la protection des minorités principalement). En réponse à ce réalignement sahélien unilatéral, l’UE a choisi de suspendre partiellement ses engagements militaires, tout en maintenant un discours de fermeté sur la nécessité de préserver ses intérêts vitaux dans la région : la lutte contre le terrorisme djihadiste, le contrôle des flux migratoires irréguliers ainsi que la sécurisation des frontières extérieures.

Dans un discours prononcé en septembre 2023, le Haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politiques de sécurité (HRAEPS) Josep Borrell reconnaît ouvertement un échec stratégique de l’approche européenne, notamment dans sa dimension normative ; celle-ci, pourtant axée sur le respect de l’État de droit et la gouvernance démocratique, n’a « *pas servi à consolider des forces armées qui soutiennent le gouvernement démocratique* »¹ et, qu’« *au contraire cela a conduit à une situation où les forces armées renversent les gouvernements démocratiques* ».

Face à la perte d’influence de l’UE dans la région sahélienne, le temps n’est ainsi plus à l’idéalisme mais au pragmatisme géopolitique. Un nouveau cap doit être synonyme d’un recentrage des priorités : appuyer les partenaires encore disposés à coopérer mais en s’assurant que les fonds investis conduisent aux objectifs fixés de façon continue et régulière, renforcer les dispositifs de surveillance des routes migratoires et envisager de développer les partenariats avec les États régionaux plus stables, principalement côtiers, comme le Sénégal ou la Côte d’Ivoire. Ce repli stratégique, bien que partiel, marque une inflexion importante dans la doctrine extérieure de l’Union : moins normative, plus sélective et pragmatique dans ses objectifs de préservation des intérêts européens à court terme, tout projet régional plus ambitieux étant aujourd’hui fragilisé par la fragmentation politique sahélienne.

L’une des principales difficultés dans l’approche européenne au Sahel réside essentiellement dans sa forte dépendance initiale à l’engagement militaire français. Depuis 2013, l’intervention française via les opérations Serval, puis Barkhane à partir de 2014, a constitué le socle sécuritaire de la présence européenne dans la région. La France a agi *de facto* comme pilier de la sécurité régionale, avec un soutien logistique et politique de ses partenaires européens, mais sans véritable *co-leadership* stratégique. L’Union européenne, plutôt que de tendre à la construction d’une stratégie autonome et collective, a souvent favorisé une posture d’accompagnement, nourrissant une forme d’ambiguïté politique. Malgré son objectif affiché d’agir dans une logique multilatérale, respectueuse des souverainetés africaines, son action a été perçue par les opinions publiques sahéliennes comme une extension de l’influence française, voire comme une rémanence néocoloniale. Cela a contribué à alimenter un rejet croissant des partenaires occidentaux, souvent confondus avec les forces françaises, et a fragilisé la légitimité même des missions européennes sur le terrain.

¹ Makadji (M), « L’UE reconnaît son échec au Sahel : les coups d’État militaires se poursuivent », *MaliActu*, 13 septembre 2023.

Cette dépendance stratégique vis-à-vis de la France s’est révélée particulièrement problématique à partir de 2021, lorsque la détérioration de la situation politique au Mali, marquée par des putschs successifs, a conduit à une crise diplomatique majeure entre Bamako et Paris. Face au rejet de la présence militaire française par la junte malienne, puis burkinabè et nigérienne, la France a été contrainte de mettre fin à l’opération Barkhane et de retirer ses troupes du Mali en 2022, puis progressivement du Burkina Faso et du Niger. Or, ce désengagement s’est accompagné d’une absence de relais ou de soutien clair de la part des autres États membres de l’UE. Aucun pays ne s’est engagé dans une initiative de maintenir une présence militaire européenne significative dans la région pour compenser le vide laissé par la France. Cette situation a mis en évidence les limites de la solidarité européenne en matière de sécurité : bien que la menace terroriste au Sahel concerne l’ensemble du continent par ses effets migratoires, économiques et géopolitiques, peu d’États membres sont en réalité prêts à assumer le risque politique équivalent à celui de la France, voire ne disposent pas de la capacité opérationnelle, ou même de pouvoir l’envisager.

Ce manque de vision stratégique a ainsi contribué à un repli progressif de l’Union européenne au Sahel, laissant la place à d’autres puissances (notamment la Russie, via le groupe *Wagner*, remplacé par le groupe *Africa Corps*), au détriment de l’influence européenne. L’échec de cette coordination révèle l’incapacité persistante de l’UE à s’affirmer comme un acteur géopolitique cohérent, surtout lorsque les intérêts nationaux prennent le pas sur la logique européenne. Parallèlement, l’Union européenne a favorisé l’adoption d’une posture fondée sur le consensus normatif, insistant sur la bonne gouvernance, la démocratie, l’État de droit et le respect des droits humains. Si ces principes sont légitimes dans une logique de stabilisation à long terme, ils ont souvent été mal perçus dans des contextes de guerre, où la priorité des acteurs locaux est la sécurité immédiate et non l’adhésion à un modèle de gouvernance venu d’ailleurs et perçu comme une forme d’ingérence.

Ce décalage a rendu l’approche européenne peu audible auprès des régimes militaires sahéliens, lui préférant des partenariats purement pragmatiques et bilatéraux, notamment avec la Russie ou la Turquie, même si les dirigeants des junte adoptent de plus en plus un discours de revendication panafricaine, investissant massivement la communication sur les réseaux sociaux au travers un discours visant la jeunesse de leurs pays. Dans ce contexte, l’insistance européenne sur des conditionnalités démocratiques a été perçue comme une forme de mépris des dynamiques internes, voire comme un facteur d’isolement stratégique.

The Chinese predatory strategy in the ruptural context of the eruption of coups d'état in the Central Sahel

Romain A. Alfred

Doctorant en économie, chargé d'enseignement en sciences sociales

On 26 July 2023, Commander of the Nigerien Presidential Guard Abdourahamane Tchiani stormed the presidential palace and deposed President Mohamed Bazoum. The member states of ECOWAS (Economic Community of West African States) soon met and decreed Niger's suspension from the organisation. An ultimatum demanding the immediate release of President Bazoum within a week was issued by Nigerian President Bola Tinubu, or “all necessary measures” would be taken, including “the use of force” (Le Figaro, 2023).

In the previous three years, in 2020, 2021 and 2022, Mali and Burkina Faso, two other Central Sahel states and former members of ECOWAS, had faced coups d'état and the taking of power by military juntas. This eruption of coups d'état therefore spread to Niger and marked a rupture between the Central Sahel and the rest of West Africa. On 16 September 2023, the three military dictatorships announced the formation of the Alliance of Sahel States by the signature of the Liptako-Gourma Charter. This alliance was designed to act both as a deterrent, in the face of threats of intervention from ECOWAS, and in the face of transnational security threats, to counter the jihadist exactions raging in these territories.

More than a rupture within West Africa, this eruption of coups d'état rapidly represented a rupture in the geostrategic positioning of this epicentre of conflictuality. As long ago as 31 January 2022, Mali demanded that the French army leave its territory, after nine years of Serval and Barkhane operations. On 28 February 2023, Burkina Faso ended its military cooperation with France and forced the departure of the forces of its Operation Sabre and of ambassador Luc Hallade (Le Monde, 2023a). On 25 August 2023, Niger demanded the departure of French ambassador Sylvain Itté (Le Monde, 2023b). On 1st December 2023, four French diplomats working in Burkina Faso were accused of spying and expelled from the country after four months of detention (Le Monde, 2024). Meanwhile, on 1st November 2023, Niger's new prime minister, Ali Mahaman Lamine Zeine, inaugurated the country's first oil pipeline, designed and built by the China National Petroleum Corporation (CNPC), a Chinese state-owned enterprise (SOE) (Le Monde, 2023c). Transported to the Beninese port of Sèmè-Podji, this black gold is expected to account for no less than 25% of Niger's GDP and 50% of government tax revenue (Le Monde, 2023c). In neighbouring

Burkina Faso in December 2023, Prime Minister Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla said that Burkina Faso had already strengthened its military cooperation with China and Turkey (Sedji, 2023). Earlier the same month, Chinese Divisional General Sun Baotail visited Mali to discuss military cooperation (El Béchir, 2023). If this eruption of coups d'état represents a real blow to France's position in the region, it also seems to be a window of opportunity for other international players such as China, a window of *predatory opportunities*.

In political economy, predation is defined as a social relationship of energy allocation towards appropriation and domination that takes place between a *prey* and a *predator* (Vahabi & Klebaner, 2023: 3-4). Diamond (2008) describes the *predatory state* as one where “elites use their consolidated power to limit economic competition so as to generate profits that benefit them rather than society at large” after having “[restrict] political access”. This conception of the state contrasts with the contractual approach to the state introduced by Rousseau (1762) in his famous book *Du contrat social ou, principes du droit politique*. While the concept has mainly been applied to an intra-state context by political economists (North, 1981; Moselle & Polak, 1997; Diamond, 2008; Vahabi, 2016, 2020; Vahabi & Klebaner, 2023), we propose to extend it to the inter-state scale and, in particular, to the study of the Chinese strategy of predation in a ruptural context, as is currently the case in the Central Sahel.

So, in an environment of high intra-state conflictuality, geostrategic rupture and predatory opportunity, what strategies is the People's Republic of China deploying to minimise *appropriation costs*?

To address this issue, we will first examine the modalities of construction of the particular relational network – which we call *guanxiwang inter-state* – that the Chinese state is building with the states of the Central Sahel, through the case study of Niger. We will then look at how China's predatory strategy is disrupting the local structure of international relations and translating into influence, particularly in the current context of eruption of coups d'état.

The Chinese strategy of predation in Niger: focus on the natural resources market

Diplomatic relations between China and Niger date back to 20 July 1974 (Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger, 2020). However, during its early days, these relations experienced a few upheavals. On 19 June 1992, China suspended bilateral relations following Niger's establishment of relations with Taiwan (Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger, 2020). Since 19 August 1996, Niamey has chosen mainland China and there have been no further discontinuities in the relationship. In Niger, the modalities of the Chinese predation are diametrically different within the two main markets targeted, namely

the uranium market and the fossil fuel market. Furthermore, China also operates through a third channel, that of development assistance. Let's look at the modalities and objectives of these actions.

The coup d'état in Niger's uranium market: a predatory opportunity

Beijing first stepped into the Niger uranium market in 2006. It was then that the SOE China National Nuclear Corporation (CNNC), via one of its subsidiaries, the SinoU (China Nuclear International Uranium Corporation), began to operate in the country (World Nuclear Association, 2023). In 2007, it acquired a concession to exploit the Azelik mines through the formation of a consortium, the Somina (Société des Mines d'Azelik), with the government of Niger and the Chinese private equity fund ZXJoy Invest (Beijing Zhongxing Joy Investment Co.) (World Nuclear Association, 2023). Chinese economic actors also hold two other exploration projects: one between the SinoU and the Chinese “allied” private companies (APC) ZTE Energy Corporation; and one between the Chinese APC Trendfield Energy and Resources and the Australian company Artemis Resources through the UREX consortium. To achieve this result, China's main tool has been debt. In 2011, the Somina indeed received \$100.6m in funding from the Export-Import Bank (Exim Bank) of China (Boston University, 2024). All of this market penetration has taken place against a backdrop of France's historic quasi-monopoly over the resource, in particular through the French SOE Areva, renamed Orano. Moreover, uranium represented France's only import item from Niger¹, In 2001 it was the only import post, clearly denoting the target of Paris's geopolitics in Niger, namely the appropriation of uranium, and therefore its predatory nature.

Chinese imports, for their part, mainly focused on oilseed products (Harvard University, 2019). So, China's gradual appropriation of market share seems to have a different purpose than that of appropriating uranium resources. Between the coup d'état of 26 July 2023 and the present day, French domination has particularly suffered. If we look at the effective holding rates for uranium resources², we can see that France has fallen from 46% to 0% (see Figure 1). At the same time, Canadian actors (Global Atomic Corporation and Denison Mines) have also been affected by the situation, dropping from an 11% holding to 9%. China, for its part, has managed to maintain an average rate of 4%, albeit with a slight decrease following the revocation of GoviEx Niger JV's licence by the Nigerien government, a company in which the Chinese APC Trendfield Energy and Resources holds a 10% stake. So, although no predatory strategy is currently being pursued by China in the uranium market, we can conjecture that Niger's *de facto* nationalisation of French assets could provide a *predatory opportunity* in the future.

¹ In 2021, uranium accounted for 98.66% of French imports from Niger (Harvard University, 2019).

² This rate corresponds to the proportion of effective ownership of Niger's uranium reserves that is subject to a property title. This excludes property titles that have been *de facto* expropriated. Data source: World Nuclear Association (2023), ENRG Elements (2025), Financial Afrik (2024), La Tribune (2024), Le Journal du Dimanche (2024), Listcorp (2022), Reporterre (2024), RFI (2024), Sikafinance (2023) – with major processing by the author.

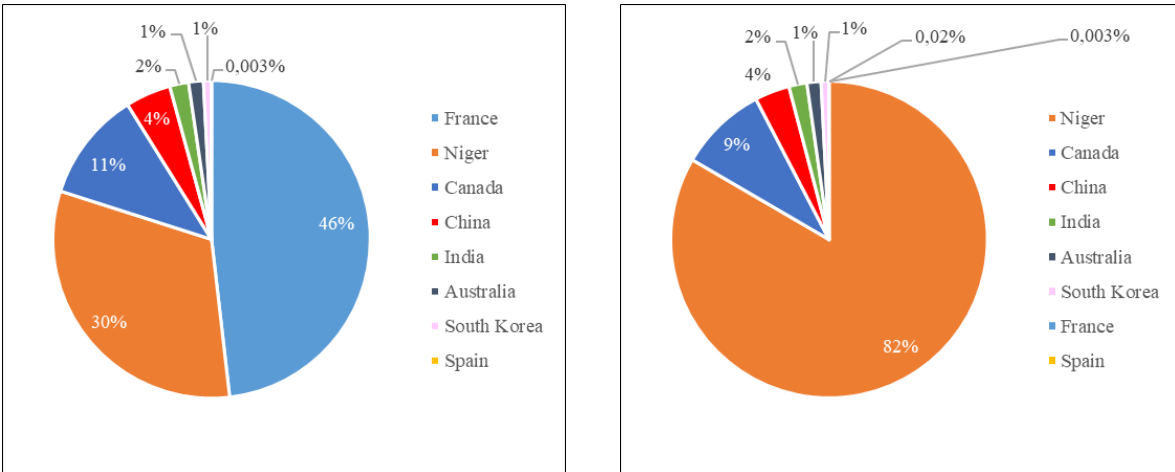


Figure 1: Breakdown of Niger's uranium reserves by country of origin of holding companies before and after the coup d'état.

Data source: World Nuclear Association (2023), ENRG Elements (2025), Financial Afrik (2024), La Tribune (2024), Le Journal du Dimanche (2024), Listcorp (2022), Reporterre (2024), RFI (2024), Sikafinance (2023) – with major processing by the author.

The appropriation of the Nigerien fossil fuel market: a protection cost

Regarding the fossil fuel market, the situation is quite different. Since 2003, the SOE China National Petroleum Corporation (CNPC) has been operating on the Bilma block through its subsidiary CNPC Exploitation and Development Company (CNODC) (République du Niger, 2025). In 2008, the CNODC obtained a concession for a second block: the Agadem block (Zhou, 2015). This project was financed by the Exim Bank of China for a total of \$352m (Boston University, 2024). The Chinese state, through its SOE, became the owner of the overwhelming majority of the country's oil and natural gas exploitation blocks. Only the Kaffra block, in the north-west, was operated by a rival player, the Petroleum Exploitation and Production Corporation (SIPEX), an Algerian SOE, as well as a few sub-blocks of the Agadem block, by the private British company Savannah Petroleum, now known as Savannah Energy (République du Niger, 2025). In 2014, Niger became a net oil exporter (Zhou, 2015). However, given the country's landlocked location and the ongoing security tensions on its southern border, caused by exactions from the Boko Haram jihadist organisation, exports have struggled to grow. At their peak, they represented no more than 4.23% of Niger's GDP (Université de Sherbrooke, 2025). Consequently, the project to build a pipeline between the Agadem block and the Beninese port of Sèmè-Kpodji, which was launched on 17 September 2019, established a completely different paradigm (République du Niger, 2024). Indeed, it is expected to increase oil's contribution to Niger's GDP to 24%¹. Furthermore, the state of Niger holds a 40% of shares in the CNODC. This financial windfall should therefore represent 45% of tax revenue².

¹ Assessment of 2021 from the République du Niger (2024).

² *Ibid.*

Looking at Niger's socio-political-economic structure, from an institutional point of view, the country has gone from a semi-presidential democracy to a military dictatorship. However, even before becoming a dictatorship, Niger was already an authoritarian state (democracy index of 3.73 in 2022 ¹). We can therefore say that it was an *authoritarian democracy*, a term that may be perceived as an oxymoron but that does indeed refer to a concrete reality, as Jaume (2021) argues. Given the long existence of this state of authoritarianism (see Figure 2), we can conjecture that a group of individuals had time to consolidate their political power and thus saw the formation of a political elite as a social class, with only coups d'état upsetting the composition of the latter. From an economic perspective, Niger is a capitalist society. The level of corruption among the political elite is relatively high (see Figure 3 ²), denoting the ability of the political elite to capture the country's wealth production, in a predatory behaviour. This also reflects the dual status of this social class as a political and economic elite. In his book *Capitalism, alone: the future of the system that rules the world*, Milanović (2019) defines capitalism as a socio-political-economic system where the majority of production forces are salaried, of capital is held by private actors and price decisions are mostly made in a decentralised manner. Political capitalism, more specifically, is defined as a form of capitalism in which the forces of production, as well as most of the labour and capital incomes, are held by an elite that also is at the head of the state administration. The political and economic elites merge into one. According to this classification, Niger's economy can reasonably be classed as a political capitalist economy. Nonetheless, the relatively median level of post-tax income inequality within the country (Gini index rising to 0.54 in 2022 ³) (see Figure 4) indicates that this socio-political-economic elite has not yet consolidated its predation.

More than a short-term growth factor for Niger's GDP, the pipeline project contains the potential to consolidate the country's political-economic elite. And if there is consolidation, this will place it in a situation of asymmetrical interdependence (Keohane & Nye, 1977) with regard to the Chinese state, and more particularly with regard to the elite of the Chinese socio-political-economic system – which is also political capitalist –: the national cadres of the Chinese Communist Party (CCP). Unlike France's takeover of uranium in the past, China's stranglehold on Niger's fossil fuels is not aimed at monopolising resources for its domestic market, but rather represents a *protection cost* (Vahabi, 2016: 17-18). This protection cost is assumed in order to consolidate a position of predation. In a predatory state approach, predation has a cost: the *appropriation cost* (Vahabi, 2016: 14). The latter is given by a function of the *hunting cost* and the *protection cost* of the prey. In its predation strategy, China incurs a hunting cost through the costs of financing operated via the Exim Bank of China, which has enabled Chinese economic actors to be more competitive than domestic and foreign economic actors. The protection cost lies in the share of revenues paid by the CNODC to Niger's political-economic elite.

¹ Generally, a democracy index of 10 corresponds to a complete democracy, a level of less than 8 is commonly accepted to qualify an imperfect democracy, a level of less than 6 a hybrid regime and a level of less than 4 an authoritarian regime.

² A corruption perceptions index of 100% corresponds to an absence of perceived corruption.

³ A Gini index of 0 means a total absence of income inequality.

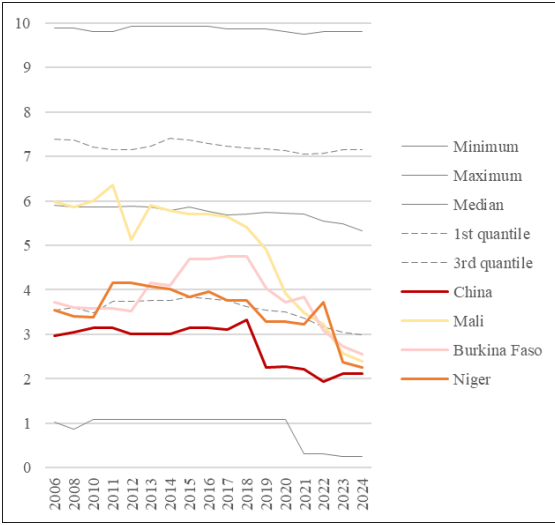


Figure 2: Evolution of the democracy index in the Central Sahel and China.
Data source: Our World in Data (2025a).

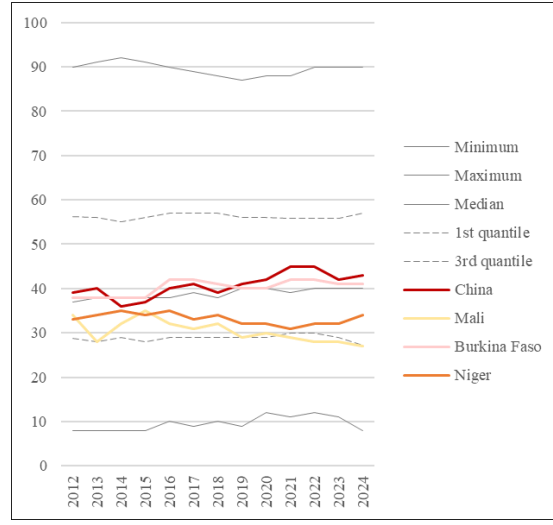


Figure 3: Evolution of the corruption perceptions index in the Central Sahel and China.
Data source: Transparency International (2024).

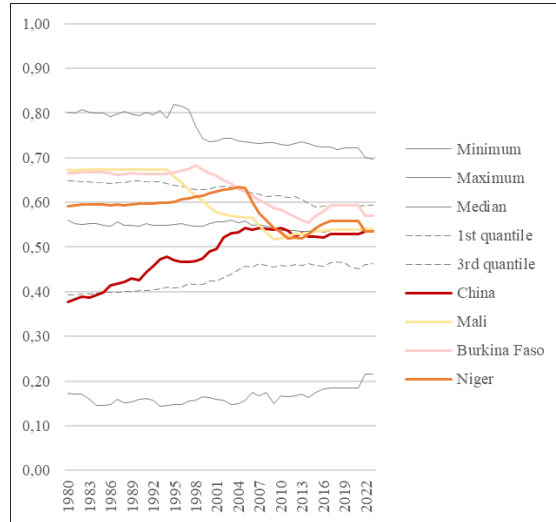


Figure 4: Evolution of the Gini index of post-taxes income inequalities in the Central Sahel and China.
Data source: Our World in Data (2025b).

The construction of an inter-state guanxiwang through development assistance

In the Chinese society, a fundamental principle governs relations between entities, whether animate (physical persons) or inanimate (legal persons) (Chen et al., 2013: 170): the *guanxi*. This principle is employed by various legal persons as a strategy to increase competitive advantages (Chen et al., 2013: 169), as social resources in order to acquire profits (Chen et al., 2013: 175). To use Bourdieu's concept (1986), we could say that it is a relationship used as *social capital*, but with Chinese specificities. Among these particularities are the principles of implicitness, mutuality – the relationship must be reciprocal, bidirectional and equivalent –, sustainability – indefinite in time – and may include an affective dimension (Gold et al., 2002: 7-8).

Alongside economic penetration, the Chinese state uses *soft power* to establish an *inter-state guanxiwang* between the Nigerien and Chinese elites. In this context, the term “inter-state” can be retained, given the weak distinction between states and elites, a phenomenon specific to political capitalist systems. Indeed, on 7 April 2011, when he came to power, Niger's President Mahamadou Issoufou set out four priority objectives: maintaining security, social stability, strengthening infrastructure and eliminating poverty (Zhang, 2018). Its Renaissance Programme is based on these priority objectives (Shi, 2015). It is within this framework that China conducts its actions through economic and technical cooperation agreements. These latter consist essentially of development assistance projects. Within an authoritarian democracy, such as the Niger of the time, one of the main concerns of those in power is to ensure that their actions have legitimacy among the governed, given that recourse to violence alone is insufficient (Jaume, 2021: 9). So, through these development assistance projects, China is bearing the protection cost of the predation on the Nigerien population on behalf of the Niger elite. While this action did not materially increase China's control over the Nigerien elite, it did strengthen the *inter-state guanxiwang* linking them. Additionally, these development assistance projects also reduce the socio-political risk in the regions in which Chinese SOEs and APCs operate. This is the case, for example, with the project to strengthen Zinder's drinking water production capacity, launched on 31 March 2013 (Shi, 2013) in one of the main outlet areas for pipelines exiting the Agadem block. We can also mention the launch of a project to reinforce the project first launched in 2013, in 2016, as well as the electrification of the operating areas of Société de Raffinage de Zinder (SORAZ) – a joint venture between CNPC and the Nigerien government – in Zinder, Maradi and Malbaza (Shi, 2016). All of this reduces the *expected value of the protection cost* of the Chinese predation. All of these development assistance projects are financed via tied loans borrowed by the state of Niger, which entrusts the master building to Chinese SOEs and APCs such as the China Geo-Engineering Corporation (CGC) for the latest project mentioned. This use of tied lending enables the Chinese state to considerably reduce the *coverage cost for the protection cost* of Niger's elite, thanks to the profits made from the master building and the interest on the debt.

The eruption of coups d'état: a structural rupture of a geopolitical and socio-political-economic dimension

Following the eruption of coups d'état and the resulting geopolitical rupture between the Central Sahelian states and West Africa on one side, and the Central Sahelian states and France on the other, Chinese economic actors pursued their activities and opened up new paradigms for the Chinese state: predatory opportunities in certain markets, such as the uranium market in Niger, and a strengthening of the appropriation of other markets, such as the fossil fuel market in Niger. However, since the intensification of international *predatory rivalry*, Chinese predation is increasingly taking place within a very specific framework, that of a Sino-Russian *predatory tandem*. Alongside this, the inter-state *guanxiwang* between the Chinese and local elites is growing stronger and could unbalance the stability of this Sino-Russian predatory tandem. Moreover, China seems to be pushing for the development of a new socio-political-economic order. This is what we will explore in this second part.

The deployment of a Sino-Russian predatory tandem

At the end of the Cold War, American power became the only major power in the international system during what would be known as the unipolar moment. The latter based the emerging international system on the values of liberalism and the rule of law, and attempted to frame its actions within the framework of an international organisation: the United Nations (UN). Progressively, the United States will move away from this to act in an increasingly unilateral way. However, in the eyes of its members, the United Nations General Assembly (UNGA) remains a place of expression and diplomatic confrontation. In order to analyse the alignment of voting policies between member states, we use the beta metrics defined as:

$$\beta_{t,A/B} = \frac{Cov(X_{t,A}, X_{t,B})}{Var(X_{t,B})} \forall t \in [2013, 2025], A, B \in UN \text{ state members},$$

such as $X_{t,A} = \begin{pmatrix} X_{t,A,1} \\ \vdots \\ X_{t,A,n_t} \end{pmatrix}$ and $\forall i \in [1, n_t], X_{t,A,i} = \mathbf{1}_{Yes}(Vote_{t,i}) - \mathbf{1}_{No}(Vote_{t,i})$

If the beta between a state A and a state B is equal to 1, this means that the state A is perfectly aligned with the state B's voting policy. If the beta is -1, it means that their voting policies are diametrically opposed. At 0, we have two unrelated policies. Our analysis is based on resolutions dealing with human rights, international humanitarian law, security issues (excluding nuclear issues) and sovereignty. These are the issues most likely to provoke cleavages. The result form a database of 177 resolutions covering the period from 2013 to 2025 ¹.

¹ There are currently eight resolutions for the year 2025, compared with an average of 14 for a full year, following our filter.

If we compare for the predatory rivals, it can be seen that, prior to the eruption of coups d'état, the voting policy of the Central Sahelian states as a whole was relatively closer to that of China and Russia than to that of France (see Figure 5). Since the coups d'état, and particularly since 2021, the year of Mali's second coup d'état, the voting policy of the Central Sahelian states has increasingly converged with that of China and Russia. In the case of Niger more specifically, this convergent trend has been observed above all since 2023, the year of General Tchiani's coup d'état (see Figure 8).

Regarding the position of the Central Sahelian states in relation to the French position, this can be explained by a conjunction of factors. With the penetration of Central Sahelian markets by Chinese economic actors and the consequent introduction of a predatory rivalry, the protection costs for France have increased. This has led to a reduction in the *tribute* collected by the French predatory state. Tribute is defined as the difference between the protection value and the protection cost (Vahabi, 2016: 24). In parallel, China was increasing the protection value of the Central Sahelian states, or at least their expected value of protection, through the construction of extractive infrastructures, as operated by the CNODC in Niger, and of infrastructures that reduces transport costs – Agadem-Sèmè-Podji oil pipeline, General Seyni Kountche bridge (Zhang, 2018), Niamey bridge (Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger, 2021), etc.

Alongside this Chinese predation of the Central Sahel through the economic instrument, we can observe a Russian predation of the states in the region, particularly through the Wagner Group and the Africa Corps, and therefore through the military instrument. The two powers' scopes for predation are therefore different. Furthermore, we can see through the voting policies that a voting policy that converges with Chinese policy is equivalent to a policy that converges with Russian policy. So, it is complementarity that we are seeing between China and Russia rather than predatory rivalry: a military-economic predatory tandem. Within this predatory tandem, the costs of appropriation, hunting and protection are each shared between an economic component provided by China and a military component provided by Russia.

The notion of power is defined by Aron (2004) as “the ability to impose one’s will on others”. By political power, we mean the ability of one entity to impose its will to another entity in terms of management of the affairs of the city, of public affairs. According to Vahabi & Klebaner (2023: 4), there are three types of power: military/destructive, economic/creative and ideological/moral. Thanks to this predation, China holds *creative power* in the Central Sahel and Russia *destructive power*.

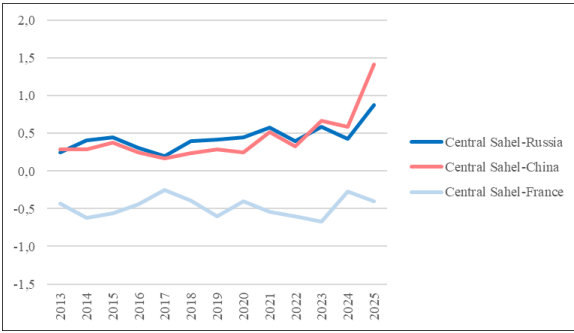


Figure 5: Beta of the Central Sahelian voting policies relative to the Chinese, Russian and French voting policies.

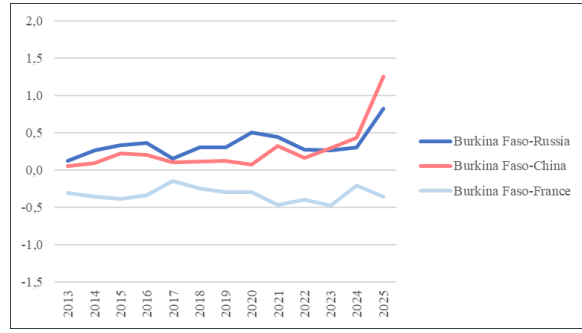


Figure 6: Beta of the Burkinabe voting policy relative to the Chinese, Russian and French voting policies.

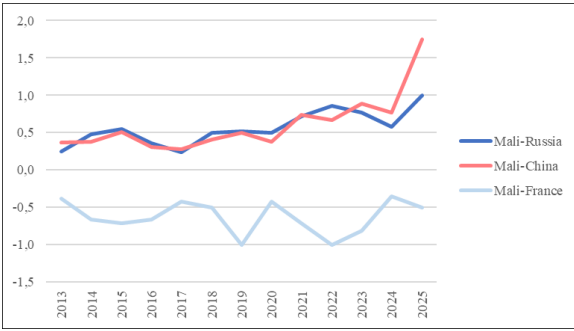


Figure 7: Beta of the Malian voting policy relative to the Chinese, Russian and French voting policies.

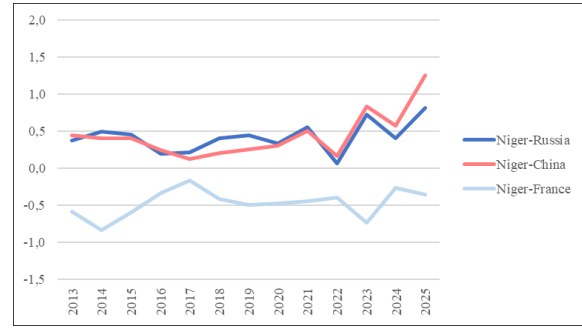


Figure 8: Beta of the Nigerien voting policy relative to the Chinese, Russian and French voting policies.

Data source: United Nations (2025).

Towards a Sino-Russian predatory rivalry for the destructive power?

Within the Sino-Russian predatory tandem, the destructive power is mainly held by the Russian actor. However, this does not mean that China is a purely economic actor in the Central Sahel. Before the eruption of coups d'état, the states of the Central Sahel and China already had a client-supplier relationship in terms of defence systems. Furthermore, China has had a military presence in the region since 2013 through its involvement in the MINUSMA (United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali). Nonetheless, since the eruption of coups d'état, China has stepped up this military cooperation. On 1 December 2023, Beijing supplied IT, navigation and transmission systems to the Malian army (El Béchir, 2023). Mali also received strategic support, as could be seen during Divisional General Sun's visit to the Malian Ministry of Defence, particularly in terms of counter-terrorism strategy. Less than a year later, on 2 September 2024, an agreement for the supply of military systems was signed between the Malian Ministry of Defence and the Chinese defence SOE Norinco (China North Industries Corporation) (Oke, 2024). Training and exchanges of knowledge were also on the agenda under this agreement.

That same year, at the Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC), China announced the strengthening of the security aspect of its cooperation with African countries, in particular through the training on Chinese territory of African military and law enforcement officers (Arduino, 2024). The strengthening of China's destructive power in the Central Sahel therefore involves an increase in industrial and military dependence, but also in the relational aspect. It is a strengthening of the inter-state *guanxiwang* that we are observing.

Towards an institutionalised military-rentier political capitalism?

By military-rentier political capitalism, we mean a form of political capitalism in which the elite of the system, as well as being at the head of the state administration, belong to the military corps and operate via a rentier logic. According to Christophers (2020), rent is the “income derived from the ownership, possession or control of scarce assets under conditions of limited competition”. Leiva (2021: 4) proposes the term *peripheral rentier capitalism* to describe certain capitalist systems in Latin America and the Caribbean. He defines them as capitalist systems with particular functions of “production, appropriation, and distribution of the social surplus” and with “predatory and hierarchical characteristics” (Leiva, 2021: 9), especially through the appropriation of “income bearing assets”.

In our specific case, Mali and Burkina Faso, given their indices of democracy, corruption and post-tax income inequality, we can conjecture that, as in Niger, we are faced with political capitalist socio-political-economic systems within which the elites are in the process of consolidating their predation (see Figures 2-4). Since the eruption of coups d’état, these elites have become militarised. If we look at the situation in Niger, we see that the financial windfall expected from the export of fossil fuels should allow the consolidation of its elite, as well as representing a protection cost for the CCP. This protection cost can be seen as a rent paid to the Niger elite, allowed by the Chinese exploitation of these resources.

From an institutional point of view, two of the three Central Sahelian states are currently in a transitional phase: General Assimi Goïta is the Transitional President of Mali and Captain Ibrahim Traoré is the President of the Patriotic Movement for Safeguard and Restoration (PMSR) at the head of Burkina Faso. In Niger, General Tchiani was until 2025 President of the National Council for the Safeguard of the Homeland (NCSH), which has headed Niger since the coup. On 26 March 2025, the NCSH decreed the dissolution of political parties by Ord. n°2025-06. The same day, General Tchiani promulgated the Refoundation Charter (D. n°2025-160/P/CNSP). The latter attributes the Presidency of the Republic of the Niger to the President of the NCSH (Art. 61). It confers all of the three powers, executive, legislative and judiciary powers, to the President of the Republic (Art. 61 and 62), and stipulates that the appointment of a successor is made only in the event of ‘death, resignation or definitive incapacity’ and is the competence of the NCSH (Art. 64). This charter established a de facto one-party state. Although Art. 74 specifies that this organisation

of powers is temporary, until the holding of democratic elections, Art. 78 clearly states its constitutional value.

Through the Nigerien case, we can see that the eruption of coups d'état clearly marks an institutional rupture with the past sphere of influence to which the region belonged, namely the French sphere, and more broadly the Western one. The latter was institutionally materialised by officially democratic forms of government. Henceforth, the countries of the Central Sahel are moving towards the establishment of one-party regimes, as is the case in their main predatory state, China. The state is a 'structure or social relation built by upon past and on-going class conflicts' (Leiva & Chiasson-LeBel, 2018). What we are seeing, then, is a gradual institutionalisation of the socio-political-economic system. A regime in the image of its elite. Sino-Central Sahelian institutional and socio-political-economic alignment are also a way for China, in its predation of regional economies and politics, to minimise the *value of exit* (Vahabi, 2016: 18) of the latter. This strategy also enables China to acquire Vahabi & Klebaner's (2023: 4) third power, the *moral power*, and thus to consolidate a sustainable protection of the states of the Central Sahel.

In the Central Sahel, China is oscillating between preparing for predatory opportunities, as in the case of the Niger uranium market, and appropriation, as in the case of the Niger fossil fuel market. Its predatory strategy is based mainly on two elements. Firstly, the Chinese SOEs and APCs are making themselves more competitive than their rivals thanks to financing from the Exim Bank of China. These hunting costs are minimised by the use of tied lending, which provides a partial return on investment. At the same time, a two-complementary phases protection strategy is being implemented. The most visible phase involves the payment of tax revenues to the political-economic elites of the Central Sahelian states by the Chinese SOEs and APCs. This is notably the case in Niger's fossil fuel market. Alongside this, the Sino-Central Sahelian economic and technical cooperation agreements help to minimise the socio-political risks of Chinese economic projects, and therefore the expected value of protection costs of the Chinese predation, as well as representing a coverage by China of the protection costs of the Central Sahelian elites on their own populations. In this way, an inter-state *guanxiwang* linking the CCP to Niger's political-economic elite is being strengthened.

Since the eruption of coups d'état, we also have been able to identify the clear emergence of a Sino-Russian predatory tandem thanks to our quantitative approach. Within this tandem, there is a division of power, with Russia exercising destructive power and China exercising creative power. However, the recent strengthening of Sino-Central Sahelian military-industrial and strategic cooperation, and hence the strengthening of the Sino-Central Sahelian inter-state *guanxiwang*, is challenging this division of powers and paving the way for a potential predatory rivalry between the two partners. China is also in the process of acquiring moral power over the Central Sahel

through the establishment of militaro-rentier political capitalist systems and the gradual institutionalisation of one-party regimes, as is the case in Niger with the recent promulgation of the Refoundation Charter.

References

Scientific literature

- Aron, R. (2004). *Paix et guerre entre les nations*. Paris: Calmann-Lévy.
- Bourdieu, P. (1986). The forms of capital. In J. G. Richardson (Ed.), *The handbook of theory and research for the sociology of education* (pp. 241-258). New York: Greenwood.
- Chen, C. C., Chen, X. P., & Huang, S. (2013). Chinese guanxi: an integrative review and new directions for future research. *Management and Organization Review*, 9(1): 167-207.
- Christophers, B. (2020). *Rentier capitalism. Who owns the economy and who pays for it?* London & New York: Verso Books.
- Diamond, L. (2008). The democratic rollback-the resurgence of the predatory state. *Foreign Affairs*, 87: 36.
- Gold, T., Guthrie, D., & Wank, D. (2002). *Social connections in China: institutions, culture, and the changing nature of guanxi*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Jaume, L. (2021). L'idée de démocratie autoritaire : quelques réflexions. *Jus Politicum : Revue de Droit Politique*, 25: 9-15.
- Keohane, R. O., & Nye, J. S. (1977). *Power and interdependence: world politics in transition*. Boston: Little, Brown and Company.
- Leiva, F. I. (2021). Chile and the contemporary power of capital: peripheral predatory rentier capitalism and the political practices of business elites. In *The political economy of elites in Latin America* (pp. 103-124). Milton Park: Routledge.
- Leiva, F. I., & Chiasson-LeBel, T. (2018). *Sharpening our tools, linking our endeavors: research on recent transformations of Latin America's capitalist class, corporate strategies and the role of economic elites* [Working paper].
- Milanović, B. (2019). *Capitalism, alone: the future of the system that rules the world*. Cambridge: Belknap Press.
- Moselle, B., & Polak, B. (1997). A model of a predatory state. *Cowles Foundation Discussion Papers*, 1406.
- North, D. C. (1981). *Structure and change in economic history*. New York: Norton.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Du contrat social ou, principes du droit politique*. Amsterdam: Marc Michel Rey.

Tourlonnias, B. (2013). *Agir pour l'eau et l'assainissement au Niger*. Paris: Programme Solidarité-Eau.

Vahabi, M. (2004). The political economy of destructive power. *Post-Autistic Economics Review*, 29.

Vahabi, M. (2016). *The political economy of predation: manhunting and the economics of escape*. Cambridge: Cambridge University Press.

Vahabi, M. (2020). Introduction: a symposium on the predatory state. *Public Choice*, 182: 233-242.

Vahabi, M., & Klebaner, S. (2023). A new perspective on predation, conflict, capitalism and the institutional change (a critical assessment of the French regulation school), interview of Mehrdad Vahabi by Samuel Klebaner. *Munich Personal RePEc Archive*, 119567.

Sources

Arduino, A. (2024, September 30). *China's expanding security footprint in Africa: from arms transfers to military cooperation*. Italian Institute for International Political Studies. <https://www.ispionline.it/en/publication/chinas-expanding-security-footprint-in-africa-from-arms-transfers-to-military-cooperation-184841>

African Energy (2016, June 24). *Niger: new power line nears completion*. <https://www.africa-energy.com/news-centre/article/niger-new-power-line-nears-completion>

Agence Ecofin (2018, November 21). *Mali : le parlement autorise l'Etat à contracter un prêt chinois de 93 milliards FCFA pour le projet « Mali Numérique 2020 »*. <https://www.agenceecofin.com/investissement/2111-62015-mali-le-parlement-autorise-l-etat-a-contracter-un-pret-chinois-de-93-milliards-fcfa-pour-le-projet-mali-numerique-2020>

Agence Ecofin (2024, January 8). *Mali govt invests \$117.3bn to improve fiber optic network*. www.ecofinagency.com

Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger (2020, October 27). *Relations entre la Chine et le Niger*. ne.china-embassy.gov.cn

Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger (2021, February 19). *Ambassadeur assiste à la cérémonie de l'inauguration du 3^{ème} pont de Niamey sur le fleuve Niger*. ne.china-embassy.gov.cn

Bendhaou, F. (2021). *Burkina Faso : lancement du projet « SMART Burkina » pour lutter contre l'insécurité et la criminalité*. AA, 08/07/2021. www.aa.com.tr

Boston University (2024, August). *Chinese Loans to Africa Database*. Global Development Policy Center, Boston University. <https://www.bu.edu/gdp/chinese-loans-to-africa-database/>

Dagnoko, M. (2015, August 31). *Autoroute Bamako-Ségou : en attendant la construction de la seconde phase, le projet montre déjà ses limites*. Maliweb.net. <https://www.maliweb.net/economie/desenclavement-routes/autoroute-bamako-segou-en-attendant-la-construction-de-la-seconde-phase-le-projet-montre-deja-ses-limites-1131712.html>

El Béchir, T. (2023, December 5). *Le Mali et la Chine renforcent leur coopération militaire*. Mali Actu. <https://maliactu.net/le-mali-et-la-chine-renforcent-leur-cooperation-militaire/>

ENRG Elements (2025, June 24). *Agadez Uranium Project*. <https://enrg-elements.com/agadez-uranium-project/>

Financial Afrik (2024, February 22). *Uranium : le groupe français Orano reprend ses activités au Niger*. <https://www.financialafrik.com/2024/02/22/uranium-le-groupe-francais-orano-reprend-ses-activites-au-niger/>

Global Energy (2022, December 14). *Mali commissioned 140 MW hydroelectric power plant*. <https://globalenergyprize.org/en/2022/12/14/mali-commissioned-140-mw-hydroelectric-power-plant/>

Harvard University (2019). *Growth projections and complexity rankings, V2*. The Growth Lab, Harvard University.

La Tribune (2024, February 16). *Orano : arrêtée depuis le coup d'Etat, la production d'uranium redémarre timidement au Niger*. <https://www.latribune.fr/climat/energie-environnement/uranium-orano-redemarre-son-usine-de-production-au-niger-a-l-arret-depuis-septembre-990660.html>

Le Figaro (2023, July 31). *Niger : la Cédéao fixe un ultimatum d'une semaine aux putschistes et n'exclut pas un « recours à la force »*. <https://www.lefigaro.fr/international/niger-la-cedeao-fixe-un-ultimatum-d-une-semaine-aux-putschistes-et-n-exclut-pas-un-recours-a-la-force-20230730>

Le Journal du Dimanche (2024, December 7). *Niger : Orano perd sa dernière mine d'uranium face à la montée d'une souveraineté économique*. <https://www.lejdd.fr/international/niger-orano-perd-sa-derniere-mine-d-uranium-face-la-montee-d-une-souverainete-economique-152581>

Le Monde (2023a, March 2). *Le Burkina dénonce un accord militaire de 1961 avec la France*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/02/le-burkina-denonce-un-accord-militaire-de-1961-avec-la-france_6163866_3212.html

Le Monde (2023b, August 26). *Au Niger, la junte au pouvoir demande le départ de l'ambassadeur de France sous quarante-huit heures*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/08/25/au-niger-les-militaires-au-pouvoir-exigent-de-l-ambassadeur-qu-il-quitte-le-pays_6186584_3212.html

Le Monde (2023c, November 2). *Au Niger, mise en service d'un oléoduc géant vers le Bénin*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/11/02/au-niger-mise-en-service-d-un-oleoduc-geant-vers-le-benin_6197841_3212.html

Le Monde (2024, April 18). *Trois diplomates français expulsés du Burkina Faso pour « activités subversives »*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/04/18/trois-diplomates-francais-expulses-du-burkina-faso-pour-activites-subversives_6228498_3212.html

Listcorp (2022, May 24). *Kopore completes acquisition of Agadez Uranium Project*. <https://www.listcorp.com/asx/eel/enrg-elements-limited/news/kopore-completes-acquisition-of-agadez-uranium-project-2713251.html>

Oke, T. (2024, September 4). *Mali aligns with China on military cooperation*. News Central. <https://newscentral.africa/mali-aligns-with-china-on-military-cooperation/>

Our World in Data (2025a, June 24). *Economist Intelligence Unit (2006-2024) – processed by Our World in Data*. <https://ourworldindata.org/grapher/democracy-index-eiu>

Our World in Data (2025b, June 24). *World Inequality Database (WID.world) (2025) – with major processing by Our World in Data*. <https://ourworldindata.org/grapher/gini-coefficient-wid-vs-pip>

Université de Sherbrooke (2025, June 24). *Bénéfices tirés du pétrole (% du PIB), Niger*. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=NER&codeTheme=5&codeStat=NY.GDP.PETR.RT.ZS>

Reporterre (2024, December 5). *La France perd le contrôle de sa mine d'uranium au Niger*. <https://reporterre.net/La-France-perd-le-controle-de-sa-mine-d-uranium-au-Niger>

République du Niger (2024). *Lancement des travaux de construction du pipeline Niger-Bénin au Bénin*. Ministère du Pétrole, République du Niger.

République du Niger (2025). *Opérateurs du secteur du pétrole*. Ministère du Pétrole, République du Niger. <http://www.petrole.gouv.ne/oprateurs>

RFI (2024, December 13). *Uranium: le Canadien GoviEx attaque en justice le Niger après la révocation de son permis*. <https://www.rfi.fr/fr/%C3%A9conomie/20241213-uranium-le-canadien-goviex-attaque-en-justice-le-niger-apr%C3%A8s-la-r%C3%A9vocation-de-son-permis>

Sedji, V. (2023, December 6). *Sécurité : pour remplacer la France, le Burkina Faso s'est tourné vers la Russie, mais aussi la Chine et la Turquie*. Agence Ecofin. <https://www.agenceecofin.com/politique/0612-114360-securite-pour-remplacer-la-france-le-burkina-faso-sest-tourne-vers-la-russie-mais-aussi-la-chine-et-la-turquie>

Shi, H. (2013, March 31). *Allocution de l'ambassadeur de Chine, Monsieur Shi Hu, à la cérémonie d'inauguration du projet de renforcement des capacités de la production d'eau potable de la ville de Zinder*. Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger. ne.china-embassy.gov.cn

Shi, H. (2015, August 27). *Allocution de l’ambassadeur de Chine au Niger, Monsieur Shi Hu, à la cérémonie de signature de l’Accord de coopération économique et technique*. Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger. ne.china-embassy.gov.cn

Shi, H. (2016, January 28). *Allocation de l’ambassadeur de Chine au Niger, Monsieur Shi Hu, à la cérémonie d’achèvement des travaux du projet de renforcement des capacités de la production d’eau potable de la ville de Zinder*. Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger. ne.china-embassy.gov.cn

Sikafinance (2023, June 29). *Niger : la mine d’uranium d’Azelik va rouvrir après 9 ans d’arrêt d’activité*. https://www.sikafinance.com/marches/niger-la-mine-duranium-dazelik-va-rouvrir-apres-9-ans-darret-dactivite_41462

Suglimani Thiombiano, A. (2021, July 8). *Projet SMART Burkina : la Chine prête 47 milliards de FCFA pour lutter contre l’insécurité*. Burkina24. <https://burkina24.com/2021/07/08/projet-smart-burkina-la-chine-prete-47-milliards-de-fcfa-pour-lutter-contre-linsecurite/>

Transparency International (2024). *Corruption Perceptions Index*. <https://www.transparency.org/en/cpi/2019>

United Nations (2025). *United Nations: Digital Library*. <https://digitallibrary.un.org/?ln=en>

Zhang, L. (2018, July 19). *Allocution de S.E.M. Zhang Lijun, ambassadeur de Chine, à la cérémonie du lancement des travaux du pont Général Seyni Kountche*. Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger. http://ne.china-embassy.gov.cn/fra/xwdt/201807/t20180719_6963880.htm

Zhou, F. (2015, February 6). *La Chine a aidé le Niger à réaliser son rêve pétrolier*. Ambassade de la République Populaire de Chine en République du Niger. ne.china-embassy.gov.cn

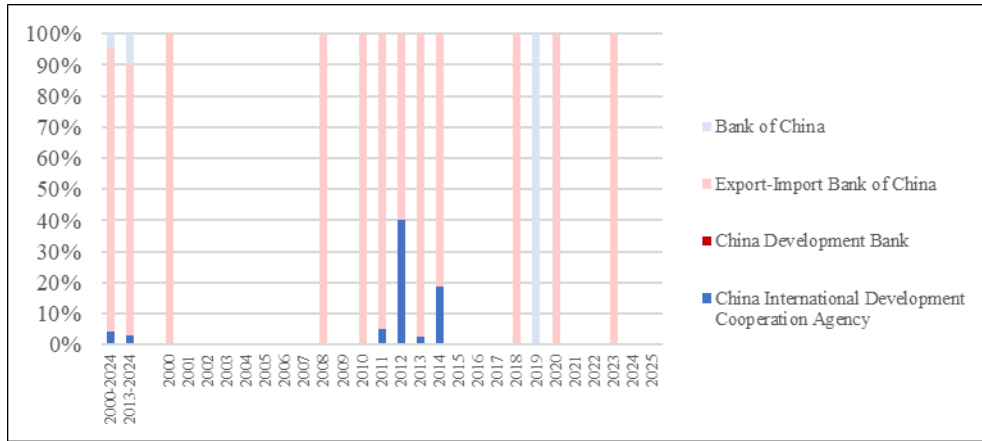
World Nuclear Association (2023, July 24). *Country profiles: uranium in Niger*. <https://world-nuclear.org/information-library/country-profiles/countries-g-n/niger>

Legal documents

Alliance of Sahel States, Charter of Liptako-Gourma of 16 September 2023 establishing the Alliance of Sahel States between Burkina Faso, the Republic of Mali and the Republic of the Niger. D. n°2025-160/P/CNSP of 26 March 2025 promulgating the Charter of the Refoundation (J.O. of the Republic of the Niger 31 January 2025).

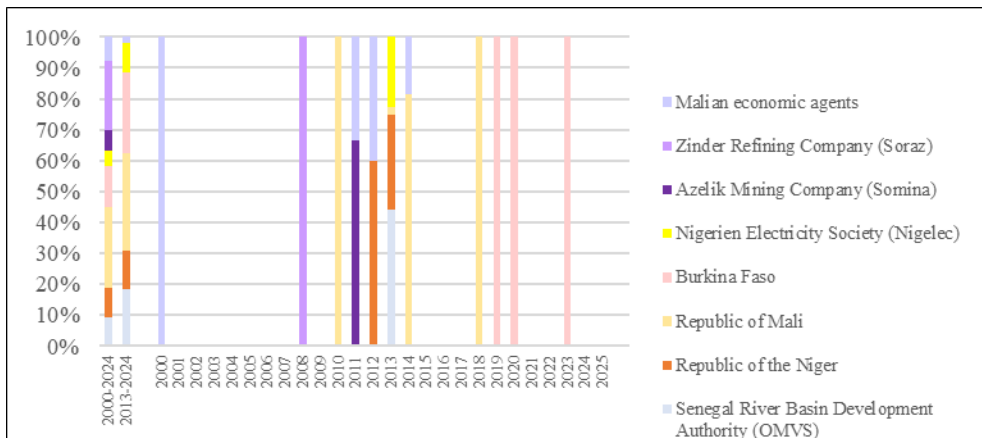
Ord. n°2025-06 of 26 March 2025 dissolving political parties (J.O. of the Republic of the Niger 31 January 2025).

Annexes



Annexe 1: Chinese state loans to the Central Sahel by issuer (2000-2025).

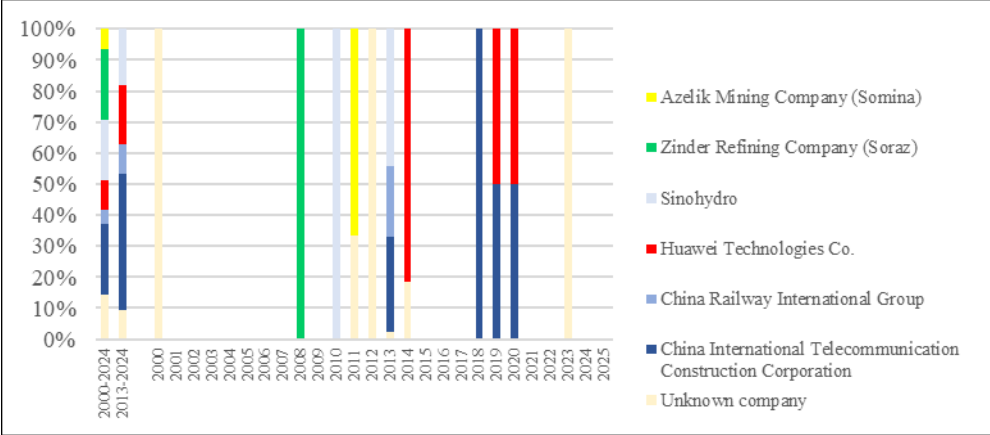
Data source: Boston University (2024), African Energy (2016), Agence Ecofin (2018, 2024), Bendhaou (2021), Dagnoko (2015), Global Energy (2022), Suglimani Thiombiano (2021), Turlonnias (2013).



Annexe 2: Chinese state loans to the Central Sahel by borrower (2000-2025).

Data source: Boston University (2024), African Energy (2016), Agence Ecofin (2018, 2024), Bendhaou (2021), Dagnoko (2015), Global Energy (2022), Suglimani Thiombiano (2021), Turlonnias (2013).

Sahel 2023–2026 : recompositions politiques, rivalités d’influence et reconfiguration des architectures de sécurité dans un espace en rupture



Annexe 3: Chinese state loans to the Central Sahel by master builder (2000-2025).

Data source: Boston University (2024), African Energy (2016), Agence Ecofin (2018, 2024), Bendhaou (2021), Dagnoko (2015), Global Energy (2022), Suglimani Thiombiano (2021), Turlonnias (2013).



Institut EGA

ISSN : 2739-3283

© Tous droits réservés, Paris, Institut d'études de géopolitique appliquée, 2026.

Institut d'études de géopolitique appliquée
66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Courriel : secretariat@institut-ega.org

Site internet : www.institut-ega.org